

Annexes

Annexe 1 – Revue de projets par orientation stratégique

Annexe 2 – Fiches actions des projets des axes prioritaires

Annexe 3 – Maquette financière globale

Annexe 4 – Modèle de convention de financement annuelle

Annexe 1 :
*Revue de projets par
orientation stratégique*

OS1 : Réduire la dépense énergétique globale					
Action	Maître d'ouvrage	Montant HT	Dispositif/subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Audit énergétique et travaux de rénovation énergétique du bâti communal Carbuccia	Mairie de Cateri	271 300 €	DSIL 80%	En attente d'informations	Réaliser des économies d'énergie
Audit énergétique de l'éclairage public communes	PETR Pays de Balagne	0€	(Réalisation interne)	Réalisation 1er semestre 2022	Promouvoir la rénovation de l'éclairage public
Rénovation de l'éclairage public	Mairie de Palasca	42 675 €	60% CdC 20% + ?	En attente d'informations	Economies d'énergie
	Mairie de Calvi	2 865 000 €	CPER/FEDER/AGIR+ 41,11%, DETR : 15,16 %, FNADT : 19,43 %	Mission d'AMO en consultation Réalisation cahier des charges et consultation marché 1 ^{er} semestre 2022, Réalisation marché 09/2023 – 09/26	Sécurisation et économies d'énergie
	Mairie de Pigna	107 814 €	40% CdC, Etat 40% ?	En attente d'informations	Economies d'énergie
	Mairie de Cateri	48 565 €		En attente d'informations	
	Mairie de Santa-Reparata	300 000 €	60% AUE 20% Etat	Réalisation 2022, lancement marché en cours, demandes de subvention à réaliser	
Diagnostic système chauffage centre social "Cardellu"	Mairie de Calvi	6 000 €	Etat 80%	Le BET thermique missionné, diagnostic réalisé en février 2022	Remplacement du système de chauffage et de refroidissement
Rénovation énergétique de bâtiments publics	Mairie de Belgodere	2 627 069 € total rénovation thermique 770 024 €	80% CdC, DSIL	02/03 2022 : lancement marché, 09/2022 : lancement travaux réhabilitation, réalisation projet muséographique	Confort, économies d'énergie
	Mairie de Feliceto	Non déterminé	Non déterminé	Dossier en cours d'élaboration, en maturation	
	Mairie de l'Île Rousse	1 423 160 €	80% Etat (DETR/DSIL) / 20% Commune	Financements non accordés DSIL	
	Mairie de Lumio	1 365 000 €	80% France Relance, 20% Commune	Travaux pourront débuter lorsque la nouvelle école sera achevée	
	Mairie de Olmi-Cappella	En attente d'info	En attente d'info	En attente d'info	
	Mairie de Pigna	42 000 €	CDC : 40%, Etat : 40% ?	En attente d'info	

OS1 : Réduire la dépense énergétique globale

Action	Maître d'ouvrage	Montant HT	Dispositif/Subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Rénovation énergétique de bâtiments publics	Mairie de Santa-Reparata	95 000 €	Plan de Relance 60% (DSIL / DETR) CdC 20%	Travaux rénovation énergétique et acquisition pièce attenante en 2022 Choix architecte en cours	Confort, économies d'énergie
	Mairie d'Urtaca	En attente d'info	En attente d'info	En attente d'info	
	Mairie Ville di Paraso	En attente d'info	En attente d'info	En attente d'info	
Diagnostic de réhabilitation thermique écoles et mairie	Mairie de Calvi	16 500 €	80% Etat	BET thermique missionné, diagnostic réalisé pour février 2022	Identifier les travaux de rénovation thermique
Siège Social CCIRB extension	CCIRB	880 000 €	Etat – DETR : 32.3% CDC – FST : 47.7%	Mission Maîtrise d'œuvre en cours, dépôt permis construire : 02/2022, Début travaux 07/2022	Label BBC EFFINERGY
Siège Social éco-responsable CCCB	CCCB	1,7 M €	80% PTIC	Lettre d'intention PTIC signée 2021 en attente confirmation étude faisabilité bâtiment « passif » réalisée en 2021, mission d'études préliminaires en cours	Construction d'un bâtiment vertueux énergétiquement
Isolation du Complexe Sportif	CCCB	126 146 €	Dispositifs Ademe / AUE ?	Etude réalisée, étude technico-économique à réaliser	Diminuer les consommations d'énergie et les rejets de GES
Navette Maritime Nave Nostrum (côte orientale) - étude	PETR Pays Balagne, PETR OTVS, CC Spelunca Liamone	120 0000 €	ADEME 100%	Etude de faisabilité en cours, finalisation avril 2022	Alternative innovante de transport collectif à l'usage de véhicules personnels
Redynamisation et réaménagement sécuritaire du port de plaisance IR	Mairie de l'Île Rousse	173 000 €	DSIL 51 900€ CDC 86 500€	Financements obtenus	Sécurisation et économies d'énergie
Développement d'une politique de piétonisation du centre-ville d'Île-Rousse	Mairie de l'Île Rousse	Non déterminé	Non déterminé	En maturation	Réduction des déplacements en voiture, et de la pollution atmosphérique
Travaux d'aménagement de la voie verte de Calvi à l'Île-Rousse Tranche 1	PETR Pays de Balagne	497 000 €	80 % DSIL	Etude de faisabilité réalisée, en attente des droits de passage pour valider le financement	Promotion des modes de déplacement actifs
Travaux d'aménagement de la voie verte de Calvi à l'Île-Rousse Tranche 2	Voir pour mettre la CdC	Estimation 15 M €	CdC, Etat ?	Etude de faisabilité réalisée	

OS2 : Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés

Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/subvention	Etat d'avancement	Bénéfice attendu
StepSol Mausoleo	CCIRB	802 000 € (Tarif rachat CRE sur 20 ans)	Banque des Territoires	SEML en création, prêt à démarrer en janvier si assurances décennales, réalisé avant 10/2022	312 MWh/an produits, stockage électricité décarbonée
Création d'une unité de méthanisation	CCIRB	2 M €	Etude ADEME/AUE 70% Travaux : OEC ou tarif rachat EDF si production électrique	Etudes d'opportunité et de faisabilité réalisées. Étude complémentaire en cours	Traiter plus de 5000 tonnes de déchets par an
Réalisation d'un cadastre solaire	PETR Pays de Balagne	20 000 €	ADEME 100% (CTE)	Rédaction du cahier des charges en cours	Amélioration de l'autonomie énergétique
Audit énergétique du complexe sportif de Monticello	Mairie de Monticello	30 000 €	60% dotation quinquennale (CdC)	Cahier des charges à rédiger, appel à maîtrise d'œuvre	Programmer des travaux de rénovation énergétique et de production d'EnR, Parvenir à un bilan énergétique global neutre.
Ombrières et panneaux photovoltaïques	CCCB	374 400 €	80% DSIL	Etude préalable réalisée, Lancement de la phase opération (déclaration de travaux, autorisation à l'avion civile etc.).	122 MWh/an produits, autonomie énergétique du bâtiment

OS3 : Développer la production agricole et les circuits courts					
Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Création d'une cuisine centrale et d'une régie maraîchère	CCIRB CIAS	2 M €	Financement possible dans le cadre du PAT	Etudes cuisine centrale et régie maraîchère lancées en concertation en janvier 2022	Favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée, issue de produits locaux
Etude de faisabilité pour la création d'un marché de producteurs Calvi	Mairie de Calvi (PVD)	31 000 €	Etat 80%	La maîtrise d'œuvre de l'opération a été missionnée, Phase ESQ remise pour février 2022, Phase APS-APD pour avril 2022	Favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée, issue de produits locaux – favoriser les circuits courts
Marché de producteurs à Calvi, financement de l'opération	Mairie de Calvi (PVD)	Financement fixé suite à l'étude	non déterminé	En attente des résultats de l'étude	
A CasAgriCulturale di Pigna	Mairie de Pigna	1 160 047 €	FEDER 50%, CdC 30%	Délibération prise le 22/11/21 Opérations sont soumises à aides financières	Créer un lieu carrefour dédié à l'alimentation, au patrimoine, à la culture et à la diffusion
Zone d'activités économiques à destination des entreprises artisanales et agricoles	CCIRB, délégation MO provisoire à la commune de Santa-Reparata di Balagna	10 M €	non déterminé	En maturation, lié à la révision du PLU	Permettre aux entreprises locales de se développer ou s'installer sur le territoire

OS4 : Améliorer la gestion des ressources					
Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/ subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Extension du centre technique intercommunal pour la gestion des déchets	CCCB	1 390 232 €	Etat 40% - CdC 40%	Un marché de maîtrise d'œuvre a été contractualisé	Meilleure gestion des déchets
Acquisition de matériels roulants collecte déchets	CCCB	260 000€	DETR 80%	Non renseigné	
Réhabilitation et mise en sécurité du barrage de l'Argentella	Mairies de Galeria, Calenzana	3,2 M €	2 560 000 € Financeurs potentiels ODARC – CdC – Etat	Etude réalisée, 3 options proposées, réhabilitation barrage retenue. En recherche de financements	Écologique, historique/patrimonial, sécuritaire, économique
Déplacement du poste de relèvement du ponte Stagnolu (contrat de rivière)	Mairie de Galeria	280 000 €	CdC 30% Agence eau 30% Etat 30%	Appel d'offre en cours	Limiter les intrusions d'eaux claires et la pollution du milieu par les effluents)
Réhabilitation du bâtiment de la STEP	Mairie de Lumio	360 000 €	80% Etat	Désignation d'un maître d'œuvre et lancement de la procédure de mise en concurrence	Minimiser au maximum l'impact de la Step sur l'environnement immédiat
Réhabilitation, protection et mise en conformité de la prise d'eau potable	SIVOM AMBIANTE DI U FANGU	264 000 €	Cdc 30 % AERMC 30%	En attente d'informations	Meilleure gestion de l'eau
Extension du réseau d'eau potable	Mairie de Aregno	13 303 €	DETR - CdC 40%	En attente d'informations	
Extension collecte des eaux usées	Mairie de Avapessa	410 000 €	Etat 80%	En attente d'informations	
Travaux sur les réseaux eaux usées	Mairie de Calvi	1 940 000 €	Agence de l'eau 70%, CdC 20%	Schéma directeur réalisé, Délibération prise, Phase travaux en cours – peu de travaux réalisés	Amélioration du réseau d'assainissement
Travaux sur les réseaux d'eau potable	Mairie de Calvi	6 780 000 €	Agence de l'eau RMC - CdC	Schéma directeur réalisé, délibération prise, Plan d'investissement pluriannuel en cours d'élaboration	Simplifier le fonctionnement et la gestion du service de distribution d'eau potable, réaliser des économies d'eau
Etudes de faisabilité assainissement collectif du réseau avenue Ch. Colomb	Mairie de Calvi	30 000 €	ETAT -DETR : 60%	Préparation : 1 mois + Etude : 3 mois	Programmer des travaux sur le réseau d'assainissement

OS4 : Améliorer la gestion des ressources

Action	Maître d'ouvrage	Montant HT	Dispositif/Subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Extension réseau assainissement Arinella Sant'Ambroggio	Mairie de Lumio	340 000 €	80% Etat	Non renseigné	Supprimer les débordements à proximité du site (nuisances olfactives & environnementales).
Extension réseau assainissement Salduccio		680 000 €	cofinisseur privé 4,65 % - CdC 33 %	Lancement du marché : 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2022	Protéger les ressources souterraines dédiées à l'alimentation en eau potable.
Travaux d'assainissement pluvial	Mairie de Lumio	707 560 €	90% CdC Agence Eau	En attente d'informations	Améliorer le réseau d'assainissement pluvial
Mise à jour du diagnostic et du schéma directeur	CCIRB	134 000 €	CdC + Agence Eau 90% ; CdC 53 600 €	Demandes de financement effectuées en avril 2021, demande acceptée par la CdC en décembre 2021.	Identifier les défauts t'intrusion d'eaux pluviales dans les eaux usées et inversement, pour les éliminer et améliorer la gestion des eaux pluviales
Collecte de déchets plages (restaurants) Calvi par traction animale (tri)	CCCB	60 000 €	FNADT – 80%	Lancement marché maîtrise d'œuvre : Avril 21, Début opération (ordre de service) : Juin 22	Système de collecte douce dans milieu sensible
Restructuration réseau eau potable commune de Santa-Reparata par renforcement pression hameau d'Alzia	CCIRB	283 890 €	Agence de l'Eau RMC - CdC 80%	Financements non acquis	Avoir de la pression sur tout le hameau, Améliorer l'exploitation des différentes unités de distribution

OS5 : Restaurer et préserver les écosystèmes					
Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/%subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Programme d'éradication du Sesbania (Flamboyant) Reginu + Fangu (campagnes arrachage)	CCIRB	Non renseigné	Non renseigné	Etude multi espèces invasives sur l'embouchure du Fango et les berges du Reginu et de ses affluents en lancement – actions à venir	Protéger les espèces végétales en luttant contre l'invasion du Sesbania
	CCCB	Non renseigné	Non renseigné		
Production et valorisation d'espèces indigènes	CBNC – Corsica Grana	Non renseigné	Non renseigné	En maturation	Valorisation du patrimoine alimentaire local
Zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) dans les baies de l'Alga et de l'Oscelluccia	A définir : création d'une SCIC pour la protection d'une zone Natura 2000 ?		Non renseigné	En maturation	Protection des herbiers de posidonie, en touchant la petite, moyenne et grande plaisance
Mise en sécurité et mise en valeur du port de saint ambroggio : aménagements portuaires	Mairie de Lumio	2 289 219 €	80%	En attente d'informations	Obtenir la Certification Port Propre

OS6 : Restaurer et préserver les paysages					
Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/ subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Publication d'un cahier de recommandations architecturales	PETR Pays de Balagne	6 600 €		Actualisation du document finalisée en novembre 2021	Préservation de l'harmonie architecturale des villages
Actions Plan Paysage du Ghjussani	Asso U Sbirru par délégation de MO		AAP Ministère de l'Envt, Comité de Massif, France Relance Plan Avenir Montagne ?	Financement obtenu, Bureau d'études choisi	Reconquête du paysage et gestion des incendies

OS7 : Rétablir l'équité sociale et réduire les inégalités

Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/ subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
Création résidence autonomie (22 logts) Santa-Reparata	CCIRB	Complément de 50 000€	Syndicat Elec HC	Financements acquis (Feader, CdC), complément car dépassement	Maintien à domicile de personnes âgées à faible revenu,
Maison de santé (permanences)	Mairie de Pietralba			Non renseigné	
Cabinet médical	Mairie de Belgodere	500 000 €	Non renseigné	Non renseigné	Accès à la santé
Travaux de réhab d'une maison au lieu-dit Torra en 2 lgts sociaux	Mairie de Corbara	137 450 €	Non renseigné	Non renseigné	
Acquisition bâtisse, réhab en lgts communaux pour loc annuelle	Mairie de Moncale	764 400 €	Non renseigné	Non renseigné	Accès au logement
Avant-projet relatif à l'extension de l'école communale	Mairie de Monticello	32 000 €	Non renseigné	Non renseigné	Accès à l'éducation, accueil d'élèves supplémentaires
Création d'un espace multivalent 1ère tranche	Mairie de Monticello	1 109 376 €	Non renseigné	Non renseigné	Accès à la santé, à la culture
Maison d'accueil pour personnes autonomes et dépendantes	Mairie de Olmi-Cappella	Complément 54 000 €	Non renseigné	Déjà réalisé, complément car dépassement budget	Lutter contre la précarité des personnes âgées à faible revenu
Réhabilitation bâtisse lgts communaux personnes âgées	Mairie de Palasca	Non renseigné	Non renseigné	En projet, commune propriétaire de la bâtisse, commande de l'étude	Maintien à domicile de personnes âgées
Construction d'un nouveau groupe scolaire (3° tranche)	Mairie de Lumio	1 757 142 €	30% CDCC	Non renseigné	Accès à l'éducation
Etude faisabilité construction logements communaux	Mairie de Muro	27 500 €	CdC 40%	Non renseigné	Accès au logement
Aménagement de terrain communal en vue de la construction de logements	Mairie de Corbara	943 318 €	Non renseigné	Non renseigné	Accès au logement des primo-accédants
Extension de la maison médicale Alain Astolfi	Mairie de Calvi	180 000 €	CdC 50% + 30% ?	Non renseigné	Accès à la santé
Mise à disposition de terrains pour primo-accédants à vocation de résidences principales au cœur du village	Mairie de Galeria	1 M € (terrain aménagement)	CdC 45% Etat 35%	Terrain acquis par l'office foncier, pré-étude en cours	Accès au logement
Création d'une crèche et d'un cabinet médical sur la commune de Corbara	CCIRB	800 000 €	non déterminé	En maturation, Conseil Municipal prévu pour validation programme	Accès à la santé et garde d'enfants

OS8 : Construire un territoire authentique et moderne					
Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/ subvention	Etat d'avancement	Objectif de l'action
New Deal Mobile	CCCB - CCIRB	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Accélération de la couverture mobile territoire
Restauration de la citadelle de Calvi	Mairie de Calvi	18,6 M €	PTIC	Non renseigné	Restauration et valorisation du patrimoine
Restauration mise en valeur phare île de la Pietra et réaménagement promenade	Conservatoire du littoral	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	
Travaux de mise en sécurité de la ruine située à Piazza à l'Olmu	Mairie de Santa-Reparata	33 400 €	Non renseigné	Non renseigné	
Restauration et mise en valeur du patrimoine Vernaculaire	CCIRB	436 081,50 €	CdC, 40%	Non renseigné	
Restauration de l'église Saint Augustin à réaliser en 2 tranches fonctionnelles	Mairie de Montegrosso	582 118,63 €	90%	Non renseigné	
Tranche 2 travaux de restauration du chœur de la collégiale A Nunziata	Mairie de Corbara	329 631 €	CdC 70% DSIL 10%	Maîtrise d'œuvre notifiée : acte d'engagement signé avec cabinet d'architectes. Consultation des entreprises : 1 ^{er} trimestre 2022	
Rénovation de la tour génoise	Mairie de Galeria	non déterminé	Plan de relance - DSIL	Diagnostic en cours d'établissement par un architecte du patrimoine, Délib le 29/01 pour la convention architecte diag et esquisse, lancement du marché pré-diag et maîtrise d'œuvre	

Promouvoir des sites et événements diversifiés et complémentaires					
Action	Maître d'ouvrage	Montant	Dispositif/ subvention	Etat d'avancement	Bénéfice attendu
Camina Mare	PETR Pays de Balagne, CC Nebbiu Conca D'oro	Non déterminé	AAP CEREMA « France vue sur la mer » financement études et travaux	Projet de candidature pour une étude de faisabilité et d'éventuels travaux d'aménagement, attente accord Président CCNCO	Cibler un nouveau public touristique de randonneurs en leur proposant un parcours inédit
Conception d'une offre de parcours de Trail « Espace Trail	CCIRB - OTI IRB	Non renseigné	Voir Comité de Massif	Étude en cours, Reconnaissance & définition du parcours à faire, Opérationnel printemps 2022	Elargir l'offre d'activités sportives sur le territoire
Station de trail	CCCB	40 000 €	80%	Non renseigné	
Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	CCIRB	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Elargir l'offre d'activités culturelles sur le territoire
Pays d'Art et d'Histoire	CCIRB	Non renseigné	DRAC et CdC	Candidature en cours	Valorisation du patrimoine
Marque de territoire	OTI IRB			En maturation	
Via Ferrata Lumio	Mairie de Lumio	200 000 €	AAP agence nationale du sport	Attente retour candidature	Diversification des activités de loisirs (et touristiques) proposées
Acquisition d'un ancien manoir pour y réaliser une maison des artistes	Mairie de Costa	1 430 351 €	80% Comité de Massif + 10% DETR	Non renseigné	Elargir l'offre culturelle sur le territoire
Bâtiment dédié au sport (équipement sportif lié aux écoles – cours de squash)	Mairie de Monticello	990 000 €	Non renseigné	Non renseigné	Diversification des activités de loisirs sportifs proposées

Annexe 2 :

Fiches actions Axes stratégiques

Energie – Gestion des ressources

Légende couleur :

- Actions lancées ou en cours de lancement
- Actions lancées dans un court/moyen terme (2022)
- Actions en maturation
- Indéterminé

Isolation du Complexe Sportif

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Calvi-Balagne
Description de l'action	<p>Le projet consiste à la rénovation énergétique de son complexe sportif, comprenant l'isolation de la toiture du bâtiment.</p> <p>La Communauté de Communes a réalisé en 2017 un audit énergétique du bâtiment du Complexe sportif intercommunal. Cela a permis d'établir un diagnostic complet des locaux préalable aux aménagements qui s'avèreraient être nécessaires pour la qualité et les performances d'isolation thermique en vue de générer des économies d'énergie et la diminution de gaz à effet de serre. L'amélioration de l'enveloppe du bâtiment en procédant à l'isolation des murs extérieurs par l'extérieur permettrait d'augmenter la performance thermique globale du bâtiment et de réduire significativement les consommations de chauffage et d'améliorer de façon globale le confort des occupants.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	126 146 €
Plan de financement	En recherche de financement – AAP et dispositifs Ademe / AUE
Calendrier/Avancement	<p>Réunion Ademe / AUE le 27 janvier 2022</p> <p>Envisager la réalisation d'une étude technico-économique permettant de compléter l'audit de 2017 avant d'entrer en phase opérationnelle en répondant à un appel à projets AUE.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Diminuer les consommations d'énergie et limiter les rejets de gaz à effet de serre

Siège Social éco-responsable CCCB

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Calvi Balagne
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Calvi – Balagne envisage de procéder à l'aménagement de son nouveau siège social sur la parcelle cadastrée n°E 650, à Calvi.</p> <p>L'actuel siège social, situé 4 bis, Avenue du Commandant Marche, à Calvi, abrite l'ensemble des services administratifs de la Communauté de Communes, dont elle est locataire d'une partie des bureaux.</p> <p>Les services administratifs sont dorénavant confrontés à un besoin significatif d'accroissement de leur espace de travail, en vue de répondre efficacement aux compétences qui sont exercées par l'échelon intercommunal. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail des agents et de rendre efficiente l'accueil du public.</p> <p>L'implantation de cet équipement sur la parcelle située en mitoyenneté de celle supportant le Complexe sportif Calvi – Balagne, présente l'avantage d'un regroupement des installations intercommunales desservant des missions de service public aux populations concernées, au sein d'un site géographique identifié.</p> <p>La Communauté de Communes pourrait jouir d'une bonne maîtrise foncière, puisque propriétaire de la parcelle dont il s'agit. Il est projeté la construction d'un bâtiment d'une superficie de 650 m².</p>
Partenaires	ETAT
Coût prévisionnel	1.7 M €
Plan de financement	PTIC 80% - opération globale « Construction d'un espace polyvalent au Complexe sportif intercommunal
Calendrier/Avancement	<p>Lettre d'intention PTIC signée en 2021, relance du SGAC sans réponse en attente de la confirmation des financements.</p> <p>Une étude de faisabilité d'un bâtiment « passif » a été réalisée en 2021, comprenant une étude thermique Rt2012, une étude dite maison passive et une étude technico-économique comparative.</p> <p>Une mission d'études préliminaires correspondant à la construction du futur siège social a été confiée au cabinet ADP ARCHIETCTES</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Construction d'un bâtiment vertueux énergétiquement – rationalisation et regroupement des équipements au cœur des secteurs en développement

Extension Siège Social CCIRB

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes l'Île-Rousse Balagne
Description de l'action	L'opération consiste en la construction d'un R+2 destiné à répondre au besoin de locaux pour le personnel de la CCIRB. Il s'agit de s'inscrire dans la continuité du R+1 en matière de performance énergétique avec la mise en œuvre du Label BBC EF-FINERGY. Cet étage sera composé d'un ensemble de bureaux et d'une salle de Conseil Communautaire. Une exigence particulière interviendra pour l'acoustique, tel qu'il a été procédé pour les travaux du R+1 qui ont donné entière satisfaction en termes d'isolation phonique, appréciable dans ce type de locaux abritant de nombreux bureaux.
Partenaires sollicités	Etat – DETR 2022 Axe 4 Collectivité de Corse – Fonds de Solidarité Territoriale (FST)
Coût prévisionnel	880 000 €
Plan de financement	<p>Total opération : 880 000.00 € HT</p> <p>Etat – DETR axe 4 : 284 000.00 € 32.3% (33% de la dépense subventionnable)</p> <p>CDC – FST : 420 000.00 € 47.7% (70% de la dépense subventionnable)</p> <p>CCIRB : 176 000.00 € 20% + TVA</p>
Calendrier/Avancement	Mission de Maîtrise d'œuvre débutée et en cours Dépôt du Permis de construire : Février 2022 Début d'exécution des travaux : Juillet 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique du bâtiment
Objectif de l'action	Répondre au besoin de locaux supplémentaires de la CCIRB tout en présentant un projet exemplaire, en adéquation avec les exigences de la transition écologique.

Politique de piétonisation du centre-ville d'Ile-Rousse

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de l'Ile Rousse
Description de l'action	<p>Le projet consiste à piétonniser le centre-ville d'Ile-Rousse en instaurant des créneaux le matin pour permettre les livraisons et en piétonnisanant le reste de la journée.</p> <p>C'est un projet global, qui consiste à créer des places de stationnement en dehors du plein centre, avec mise en place de navettes électriques et mise en place de bornes électriques au niveau des axes principaux. La création d'une voie d'évitement par la CTC est indispensable avant d'entrer dans la concrétisation de ce projet. Le projet nécessitera également de déplacer le parking Napoléon et d'agrandir le parking de La Poste.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non déterminé
Plan de financement	Non déterminé
Calendrier/Avancement	En maturation
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Réduction des déplacements en voiture, et de la pollution atmosphérique

Redynamisation et réaménagement sécuritaire du port de plaisance de L'Île-Rousse

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de l'Île Rousse
Description de l'action	<p>Remise aux normes des réseaux électriques et d'eaux, sécurisation et réaménagement du port de plaisance.</p> <p>Dans le cadre de la création du port de plaisance Isula Grande au 1^{er} janvier 2021, résultant de la fusion du port abri et du port de pêche, il est apparu nécessaire de réorganiser et redimensionner le port afin de permettre une plus grande dynamique de la flotte, et un accueil plus important de plaisanciers, notamment pour contenir l'impact environnemental.</p> <p>Les travaux consistent ainsi en la réalisation de réseaux électriques et d'eau, l'installation de nouvelles techniques d'ancrages, le renouvellement d'un ponton flottant et l'implantation d'échelles de sécurité et d'équipements divers. Le coût comprend également l'acquisition d'un logiciel de gestion spécifique du port afin d'optimiser ces travaux.</p>
Partenaires	Etat – CdC
Coût prévisionnel	173 000 €
Plan de financement	DSIL 51 900 € / CDC 86 500 €
Calendrier/Avancement	Les financements ont été obtenus
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Sécurisation et économies d'énergie

Rénovation énergétique de bâtiments publics – Mairie Ile-Rousse

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de l'Ile Rousse
Description de l'action	<p>Le projet concerne l'Hôtel de ville, qui est une bâisse d'une surface d'environ 1 250 m², et consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité structurelle du bâtiment - Améliorer son efficacité énergétique - Améliorer son accessibilité aux personnes à mobilité réduite. <p>Concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique, il s'agit de mettre en place une isolation par l'intérieur, assurer l'isolation de la toiture (isolation de combles et réfection d'étanchéité/ Isolation toiture terrasse), permettre le remplacement des menuiseries extérieures (actuellement composées à 90% de simple vitrage), le remplacement du système de chauffage-raffraîchissement actuel par un équipement centralisé autonome, ainsi que le remplacement des équipements électriques et d'éclairage par des systèmes moins énergivores, et enfin une instrumentation des installations pour la gestion et l'évaluation des performances (GBT).</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 423 160 €
Plan de financement	80% Etat (DETR/DSIL) / 20% Commune
Calendrier/Avancement	Le projet n'est pas encore planifié en raison de financements non accordés au titre de la DSIL.
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Economies d'énergie

Diagnostic du système de chauffage du centre social "Cardellu"

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi
Description de l'action	<p>Au sein du bâtiment communal du centre social, le chauffage est assuré par une chaufferie au fioul et le refroidissement par une climatisation gainable qui est dans un état vétuste nécessitant des interventions régulières.</p> <p>Afin d'anticiper les mesures gouvernementales en faveur de l'écologie et de la transition énergétique et d'éventuelle pannes de notre installation, il est nécessaire de pouvoir réaliser un diagnostic complet du système de chauffage et de refroidissement afin d'étudier les meilleures possibilités techniques de remplacement du système en fonction des utilisations des bâtiments et de leurs typologies.</p> <p>Ce diagnostic du système de chauffage permettra d'étudier et de chiffrer les solutions techniques les mieux adaptées pour la ville et permettra aussi de solliciter les partenaires financiers pour les futurs travaux.</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	6 000 €
Plan de financement	Etat 80 % Ville 20 %
Calendrier/Avancement	Le BET thermique a été missionné et le diagnostic doit être réalisé pour février 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Permettre d'étudier et de chiffrer les solutions techniques les mieux adaptées pour le remplacement du système de chauffage et de refroidissement du centre social.

Diagnostic de réhabilitation thermique des écoles et de la mairie Calvi

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi
Description de l'action	<p>Les trois bâtiments, Hôtel de ville et les écoles Bariani et Loviconi, ont le même système de chauffage assuré par une chaufferie gaz et ont la même mode de construction en termes de structure et d'isolation.</p> <p>Suite à des problèmes de confort des utilisateurs, il est important de pouvoir lancer un diagnostic global de ces trois bâtiments afin d'identifier les travaux de rénovation thermique nécessaires et pouvoir solliciter les partenaires financiers dans le cadre d'une opération de rénovation thermique de nos bâtiments communaux.</p> <p>Ce diagnostic de réhabilitation thermique est composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic thermique de l'existant - Relevé complet de l'ensemble des parois - Relevés de l'ensemble des menuiseries extérieures - Etude thermique de type « simulation thermique dynamique » - Cahier des prescription techniques - Etude financière
	Etat
Coût prévisionnel	16 500 €
Plan de financement	Etat 80 % Ville 20 %
Calendrier/Avancement	Le BET thermique a été missionné et le diagnostic doit être réalisé pour février 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Identifier les travaux de rénovation thermique nécessaires et pouvoir solliciter les partenaires financiers dans le cadre d'une opération de rénovation thermique de nos bâtiments communaux.

Rénovation de l'éclairage public Calvi

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi
Description de l'action	<p>Suite à un schéma directeur qui a permis de diagnostiquer l'éclairage public de la ville de Calvi aussi bien en termes de sécurité qu'en termes d'économie d'énergie, la ville souhaite engager la réfection totale de l'éclairage public de la commune. Cette rénovation complète, est décomposée en deux axes de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en sécurité de l'ensemble des ouvrages et la sécurisation de ses habitants, - La réduction de la consommation annuelle d'énergie de plus de 80 % et de l'impact sur l'environnement, l'amélioration du confort des utilisateurs (véhicules, piétons) et de l'éclairage par des types de luminaires adaptés
Partenaires	Etat – FEDER - EDF
Coût prévisionnel	2 865 000 €
Plan de financement	<p>CPER / FEDER / AGIR+ : 41,11 % DET R : 15,16 % FNADT : 19,43 % Commune : 24,30 %</p>
Calendrier/Avancement	<ul style="list-style-type: none"> - La mission d'AMO est en cours de consultation - Réalisation d'un cahier des charges pour la mise en place d'un Marché Public Global Public à Performance : février – mars 2022 - Consultation pour un marché de conception/réalisation avril-mai 2022 - Réalisation du marché de conception réalisation : septembre 2023 – septembre 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Permettre des économies d'énergie pour la commune

Rénovation énergétique – U Palazzu

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Belgodère
Description de l'action	<p>La commune de Belgodere engage des travaux de réhabilitation du Palazzu de Belgodere. Ils visent à sortir de l'abandon cet immeuble emblématique, le rénover et créer un centre d'interprétation ouvert au public. Des bureaux seront aussi créés au dernier étage de l'immeuble. Afin de concrétiser ce projet, des travaux de restructuration et d'extension sont prévus. Le bâtiment existant rénové sera régi par les spécificités de la RT Existant, et l'extension sera conforme aux dispositions de la RT 2021. Les travaux à mener s'entendent sur une réhabilitation énergétique complète du bâtiment (mise en sécurité, gros œuvre, étanchéité, façade, menuiseries intérieures et extérieures, sol, platerie, peinture, chauffage, plomberie et électricité, espaces verts). Le bâtiment du Palazzu s'élève sur 3 étages et combles. Un espace d'exposition temporaire et permanente seront créés. Le rez-de-chaussée comprend encore des outils et moulin, témoins d'une production agricole, ils seront mis en valeur et rénovés. Particulièrement, cet espace participera à la mise en valeur du travail de la production agricole locale d'antan et à la présentation des productions actuelles (thématiques développées au sein du centre d'interprétation). Sur sa grande majorité le Palazzu va devenir un lieu ouvert au public qui pourra également disposer d'un espace café et d'une grande terrasse extérieure et d'un jardin. Ouvert à l'année, ce lieu sera un outil pédagogique ouvert aux scolaires, un lieu de loisirs touristiques ou un lieu de découvertes pour un public plus averti (thématiques patrimoniales et historiques).</p>
Partenaires	Collectivité de Corse – Fondation du Patrimoine
Coût prévisionnel	<p>Coût global projet : 2 627 069 € Coût rénovation thermique : 770 024,25€</p>
Plan de financement	<p>Taux de la subvention pour la rénovation thermique : 80% Montant de la subvention : 616 019,40 € Autres subventions : ETAT - DSIL (non obtenu- en cours) 23,45% 616 047,68 € ; Collectivité de Corse – Fonds de territorialisation 56,55% 1 485 607,52 € ; Commune 20% 525 413,80 €</p>
Calendrier/Avancement	<p>Avant-Projet Définitif : validé. Permis de construire n° 02B 034 21 B0022 obtenu le 24.11.2021. Février-Mars 2022 : lancement marché public « Mise en sécurité – désamiantage – curage », Septembre 2022 : lancement des travaux de réhabilitation globale (gros œuvre et second œuvre) et réalisation du projet muséographique (centre d'interprétation)</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique du bâtiment
Objectif de l'action	Assurer une amélioration significative de la performance énergétique du bâtiment existant sur lequel des travaux de rénovation sont prévus.

Rénovation énergétique de bâtiments publics – Pôle de santé et accueil de jour

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Belgodère
Description de l'action	<p>Il s'agit de développer et soutenir le service en faveur de la santé et de l'accompagnement.</p> <p>Le rez-de-chaussée d'un immeuble accueille le cabinet du médecin généraliste. Le temps de réaliser la sécurisation de la falaise qui rend périlleux l'occupation de l'immeuble, le médecin a temporairement déménagé à L'Île-Rousse.</p> <p>Il s'agit de réaliser des travaux de sécurisation de la falaise, de rénovation énergétique du cabinet médical existant et d'extension. Ce pôle de santé répond au désert médical du secteur rural, mettant à disposition des professionnels médicaux et paramédicaux un cabinet de consultation pour recevoir la patientèle locale. Plusieurs acteurs (infirmière, médecin généraliste, etc) pourraient constituer un roulement dans les lieux afin de dispenser des soins et d'assurer une proximité du service à la population. A minima ce local comprend un cabinet médical de 20m², une salle d'attente, un sanitaire adapté, pouvant être complété d'une salle de réunion.</p> <p>Un accueil de jour est également envisagé comportant une grande pièce à vivre, salle d'eau, cuisine et salle à manger adaptées, afin de recevoir un public visé favorisant l'autonomie et la socialisation de l'usager et de prolonger ainsi son maintien à domicile.</p>
Partenaires	Collectivité de Corse – Etat
Coût prévisionnel	Coût total 363 715 € Travaux préalables de sécurisation de la falaise : 164 875 € Enveloppe prévisionnelle des travaux : 198 840 €
Plan de financement	ETAT - 30 % - Collectivité de Corse 50% - Commune 20%
Calendrier/Avancement	L'étude de faisabilité est achevée Les normes RT soumises à l'extension seront définis en fonction de la date de dépôt de l'autorisation d'urbanisme.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation énergétique du bâtiment
Objectif de l'action	Assurer une amélioration significative de la performance énergétique du bâtiment existant sur lequel des travaux de rénovation sont prévus.

Rénovation énergétique de bâtiments publics – Casa Cumuna Lumio

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Lumio
Description de l'action	<p>Travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal « Casa Cumuna » qui abrite actuellement la mairie et l'école communale.</p> <p>Dans le cadre de sa politique de transition écologique, la commune de Lumio souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique du bâtiment communal.</p> <p>L'école actuelle allant intégrer un nouvel espace, les locaux laissés vacants seront affectés à des services municipaux (services administratifs de la commune, création éventuelle d'une crèche, ...)</p> <p>La réduction de la consommation d'énergie passera par des travaux de régulation des systèmes de chauffage, de modernisation des systèmes d'éclairage, d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipements, ainsi que des travaux de mise en place de ventilation, double vitrage, ravalement de façades.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	1.365.000 €
Plan de financement	80% France Relance 20% Autofinancement
Calendrier/Avancement	Le projet ne pourra débuter seulement lorsque les travaux de la nouvelle école seront terminés car la mairie abrite l'école actuelle.
Indicateurs d'évaluation proposés	Consommation annuelle d'énergie du bâtiment (watts)
Objectif	Economies d'énergie pour la commune

Rénovation énergétique de bâtiments publics – Logement communal Santa-Reparata

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Santa-Reparata-di-Balagna
Description de l'action	Rénovation et extension d'un logement communal. Le logement a été acquis en 2021 par la commune de Santa-Reparata-di-Balagna. Des travaux de rénovation thermique sont envisagés, ainsi que le changement des menuiseries de l'ensemble du bâtiment. Sur le même étage de ce logement communal, la mairie souhaite faire l'acquisition d'une pièce attenante pour permettre la cohérence du logement. Celui-ci sera un logement social de la commune, destiné à la résidence principale, et permettra de revitaliser le centre du village de Santa-Reparata-di-Balagna.
Partenaires	Etat – CdC
Coût prévisionnel	Extension du logement : 25 000 € (acquisition pièce attenante) Rénovation : 70 000 €
Plan de financement	Plan de Relance 60% (DSIL / DETR) CdC 20%
Calendrier/Avancement	L'acquisition du logement communal a été réalisée en 2021, les travaux de rénovation énergétique et l'acquisition de la pièce attenante seront réalisés en 2022 Le choix de l'architecte chargé de l'étude pour évaluer les coûts des travaux et proposer un agencement cohérent de l'appartement est en cours (2 000 – 2 500€) Une délibération a lieu le 25/01 pour l'acquisition de la pièce attenante, le lancement des opérations pourra être fait ensuite
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Réaliser des économies d'énergie sur ce bâtiment communal

Rénovation de l'éclairage public

Santa-Reparata

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Santa-Reparata-di-Balagna
Description de l'action	<p>Un audit énergétique de l'éclairage public de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna a été financé et réalisé en 2020.</p> <p>La commune souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage public de l'ensemble du village, soit 300 points lumineux. Cette rénovation consistera à l'installation de LED ainsi qu'au changement des mâts défectueux.</p> <p>Actuellement, le réseau d'éclairage de la commune est non-conforme, ce qui peut provoquer des nuisances pour l'environnement (oiseaux). En effet, la lumière est orientée et diffusée vers le ciel alors qu'elle devrait principalement éclairer la chaussée.</p> <p>La rénovation de l'éclairage public permettra également d'uniformiser l'éclairage sur l'ensemble de la commune.</p>
Partenaires	Etat – AUE
Coût prévisionnel	300 000 €
Plan de financement	60% Agence de l'Urbanisme et de l'Energie 20% Etat
Calendrier/Avancement	<p>Réalisation prévue en 2022</p> <p>Phasage possible sur deux exercices pour faciliter la part d'autofinancement de la commune.</p> <p>Lancement du marché en cours</p> <p>Demandes de subvention à réaliser</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Diminuer la dépense énergétique globale de la commune

Audit énergétique de l'éclairage public des communes

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	PETR du Pays de Balagne
Description de l'action	<p>Diagnostic de l'éclairage public des communes du territoire du Pays de Balagne.</p> <p>L'objectif est de réaliser en interne par le PETR du Pays de Balagne un état des lieux des communes de Balagne ayant déjà réalisé leur diagnostic de l'éclairage public, et éventuellement déjà réalisé leurs travaux de rénovation du réseau de l'éclairage public (passage en LED).</p> <p>Afin de pouvoir inciter les communes qui ne seraient pas encore engagées dans la démarche en leur présentant les différents dispositifs auxquelles elles pourraient avoir droit. (ex :Appel à projet éclairage public : Schéma Directeur d'Amélioration et de Rénovation)</p> <p>Cet état des lieux se fera en collaboration avec le SIEEP-HC et l'AUE.</p>
Partenaires	Syndicat d'élec. HC AUE DDTM
Coût prévisionnel	0 € (réalisation en interne)
Plan de financement	
Calendrier/Avancement	Contact a déjà été pris avec le SIEEP-HC pour la collecte des données. Réalisation de l'état des lieux sur le territoire du PETR au 1 ^{er} semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de communes engagées ou non dans la démarche de rénovation de l'éclairage public
Objectif	Promouvoir la rénovation de l'éclairage public dans les communes pour réduire la consommation publique d'énergie sur le territoire.

Nave Nostrum – phase d'étude

(Navettes innovantes structurantes rurales et maritimes)

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	PETR Pays Balagne (coordonnateur du groupement) – PETR Ornano Sartenais Valinco Taravo – Communauté de Communes Spelunca Liamone
Description de l'action	<p>La candidature des trois territoires en réponse à l'AMI « French Mobility : Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » du Ministère chargé des Transports a été retenue en janvier 2019. La première phase du projet est une étude de faisabilité pour l'expérimentation de navettes maritimes comme mode de transport collectif sur ces trois territoires de la côte ouest de la Corse.</p> <p>Elle a pour but d'étudier l'opportunité et la faisabilité de services de navettes maritimes permettant de relier de façon régulière et compétitive différents lieux du littoral de la Côte Ouest de la Corse dans un délai comparable voire inférieur à la solution automobile quelle que soit la période de l'année.</p> <p>Cette étude doit répondre à plusieurs questions clés d'ordre commercial, économique, opérationnel, budgétaire et juridique. L'objet détaillé de la mission porte sur la réalisation de trois prestations :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Réaliser un état des lieux des services de navettes existantes et de la réglementation applicable.2. Evaluer précisément la demande de déplacement du territoire susceptible d'être captée par les services de navette maritime étudiés.3. Proposer et évaluer sur les plans économique, financier, réglementaire et environnemental, plusieurs scénarios de déploiement de services de navettes maritimes sur chaque territoire. <p>Ces navettes auront l'objectif de répondre à un double besoin de mobilité : celui des habitants, et celui des touristes qui trouveront dans ce service un moyen agréable et fiable de découvrir le littoral corse.</p>
Partenaires	Eurotrans (cabinet d'études)
Coût prévisionnel	120 000 €
Plan de financement	ADEME 50%, CdC (CPER – AUE) 25%, Territoires 25% (10 000€/territoire)
Calendrier/Avancement	Etude de faisabilité en cours de réalisation – finalisation prévue en avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Permettre la mise en service de navettes maritimes sur le littoral oriental de la Corse, afin de lutter contre les difficultés de déplacements que peuvent rencontrer les locaux et offrir une alternative innovante de transport collectif à l'usage de véhicules personnels.

Voie verte – tranche 1

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	PETR Pays Balagne
Description de l'action	Aménagement d'une voie verte cyclable et piédestre reliant Bodri à Sainte-Restitude sur un linéaire de 17 kilomètres. Les études de faisabilité ont identifié un tracé continu et sécurisé entre la plage de Bodri, sur la Commune de Corbara et la plage de Sainte Restitude, sur la Commune de Lumio. Ce tronçon, en espace naturel, devra bénéficier d'aménagements légers destinés à conforter son assise qui restera en sol naturel, en arasant les rochers affleurants et en réalisant des ouvrages d'écoulement des eaux de ruissellement afin d'éviter les zones de ravinement.
Partenaires	Conservatoire du Littoral Chemin de fer de la Corse Collectivité de Corse Communes : Corbara, Aregno, Algajola, Lumio. CCCB et CCIRB AUE
Coût prévisionnel	497 000 €
Plan de financement	DSIL 80%
Calendrier/Avancement	Etude de faisabilité réalisée, demande de financement en cours, en attente de réception des droits de passage et délibérations des Communes pour valider le financement.
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Promouvoir des modes de déplacement actifs, fluidifier la circulation

Voie verte – tranche 2

Orientation stratégique n° 1	Réduire la dépense énergétique globale
Axe CRTE	Transition écologique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	En discussion pour placer la CdC
Description de l'action	<p>Prolongement de la voie verte cyclable et piédestre pour rejoindre Calvi et l'Île-Rousse (reliant les entrées de ville à Bodri et Sainte-Restitude).</p> <p>Pour rejoindre l'Île-Rousse, le trajet littoral nécessiterait d'importants ouvrages pour passer au-dessus de la voie ferrée sur 100 mètres environ.</p> <p>Pour rejoindre Calvi, des ouvrages de franchissement de cours d'eau doivent être prévus et la traversée des terrains de la Lé-gion reste à définir.</p>
Partenaires	Conservatoire du Littoral Chemin de fer de la Corse Collectivité de Corse Communes : Corbara, Île-Rousse, Calvi, Lumio. CCCB et CCIRB AUE Ministère des armées
Coût prévisionnel	15 M €
Plan de financement	CdC, Etat ?
Calendrier/Avancement	Etude de faisabilité réalisée A venir : Etudes d'Avant-Projet (AVP)
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Promouvoir des modes de déplacement actifs, fluidifier la circulation

StepSol Mausoleo

Orientation stratégique n° 2	Produire des énergies renouvelables et des matériaux bio-sourcés
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes L'isula-Balagna
Description de l'action	<p>Le projet de Station de Transfert d'Energie par Electro-Pompage Solaire vise à produire de l'électricité en alliant photovoltaïque et stockage hydro-électrique. Un hangar photovoltaïque de 1300 m² d'une puissance de 249kWc, positionné en partie basse, abrite un local technique de production hydro-électrique et un bassin d'un volume de 1000m³. Il est relié à une citerne souple, type réserve pour la défense incendie, positionnée en partie haute du projet à proximité d'un réservoir d'eau existant. Elle dispose d'un volume équivalent au bassin du hangar (1000m³). Le système fonctionne en circuit fermé. L'eau est remontée par pompage par énergie photovoltaïque le jour et redescend pour être turbinée et produire de l'électricité de nuit.</p> <p>Le projet se situe sur la commune de Mausoleo.</p>
Partenaires	STEPSol SAS, Banque des Territoires
Coût prévisionnel	802 000 €
Plan de financement	Tarif rachat CRE sur 20 ans
Calendrier/Avancement	SEML en création, prêt à démarrer en janvier si assurances décennales, réalisé avant 10/2022 - discussions en cours avec des avocats pour s'assurer de la bonne faisabilité du projet.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Production électrique</p> <p>Mesure de la puissance électrique sur le réseau local EDF</p>
Objectif	<p>Produire 312 MWh par an d'électricité décarbonée</p> <p>Stabiliser la puissance électrique distribuée sur le réseau local</p> <p>Projet démonstrateur et reproductible</p>

Unité de méthanisation

Orientation stratégique n° 2	Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communautés de Communes L'isula-Balagna
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes L'Ile-Rousse Balagne a commandé une étude, achevée en mars 2020, qui a conclu en la faisabilité d'une unité de méthanisation en Balagne sur la base de 5 180 tonnes par an de ressources méthanisables disponibles (produits périmés des GMS, déchets agricoles, biodéchets et boues de stations d'épuration)</p> <p>L'objectif premier de ce projet est de trouver une solution locale au traitement des biodéchets et boues de stations d'épurations qui génèrent aujourd'hui des coûts de traitement important et un bilan carbone désastreux.</p> <p>Aujourd'hui, une étude complémentaire est en cours afin de préciser ses conditions d'implantation (techniques, juridiques et administratives) et son modèle économique (cogénération et négociation d'un tarif de revente de l'électricité ou exploitation du bio gaz). Ce projet est envisagé à côté de la plateforme de compostage du SYVADEC. La valorisation du biogaz pourrait alimenter d'une part une flotte de minibus de transport en commun et BOM en BioGNV et d'autre part, valoriser le réseau de chaleur pour le séchage de plaquettes de bois, issues du débroussaillage, destinées à alimenter les chaufferies bois ou encore pour chauffer des serres de production maraîchère.</p>
Partenaires	Fournisseurs de déchets méthanisables, Banque des Territoires
Coût prévisionnel	Investissement : 2 000 000 €
Plan de financement	Etudes : ADEME – AUE 70% Travaux : OEC ou tarif de rachat EDF si production électrique
Calendrier/Avancement	Etudes d'opportunité et de faisabilité réalisées. Étude complémentaire en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de tonnes de déchets valorisés Volume de biogaz produit
Objectif	Traiter plus de 5000 tonnes de déchets par an

Audit énergétique

Complexe sportif Monticello

Orientation stratégique n° 2	Produire des énergies renouvelables et des matériaux bio-sourcés
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Monticello
Description de l'action	Étude énergétique qui analyse d'une part les sources de dépenses énergétiques du centre sportif (piscine, stade, centre équestre, école de tennis, ...) et d'autre part propose des améliorations structurelles destinées à minorer les dépenses énergétiques et des solutions de production d'énergie renouvelable pour parvenir à un bilan énergétique global neutre. Le projet d'étude comprend 2 volets : l'un sur la maîtrise de la dépense énergétique du complexe sportif et l'autre sur la possibilité de production ENR avec revente pour rendre autonome le complexe sportif.
Partenaires	
Coût prévisionnel	30 000 €
Plan de financement	60% dotation quinquennale
Calendrier/Avancement	Cahier des charges à rédiger, appel à maîtrise d'œuvre
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Programmation de travaux de rénovation énergétique et de production d'EnR (financables à 80 % par le plan de relance)

Cadastre solaire

Orientation stratégique n° 2	Produire des énergies renouvelables et des matériaux bio-sourcés
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	PETR du Pays de Balagne
Description de l'action	<p>Réalisation d'une cartographie à grande échelle du potentiel solaire du territoire de la Balagne. La solution de réalisation d'un cadastre solaire se base sur des algorithmes de calcul développés en interne et utilisant comme données d'entrée le Modèle Numérique de Surface de l'IGN.</p> <p>Objectifs de la prestation :</p> <p>La réalisation, la mise à disposition via une plateforme web dédiée et l'accompagnement d'un cadastre solaire accessible au grand public sur le territoire de Pays de Balagne.</p> <p>Il devra permettre aux collectivités, entreprises et citoyens des 36 communes du territoire d'obtenir une information claire et précise, servant d'aide à la décision pour la mise en œuvre d'une solution d'énergie renouvelable photovoltaïque (en injection ou en autoconsommation) ou solaire thermique.</p> <p>Il devra se présenter sous la forme d'une cartographie aérienne ou satellite faisant apparaître le parcellaire et les toitures du territoire.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	ADEME – 100 % (dans le cadre du CTE)
Calendrier/Avancement	Cahier des charges en cours de rédaction pour un lancement (consultation des entreprises) au 1 ^{er} trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Améliorer l'autonomie énergétique

Ombrières et panneaux photovoltaïques

Orientation stratégique n° 2	Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Calvi-Balagne
Description de l'action	<p>Installation d'ombrières photovoltaïques de 100kWc sur le parking du complexe sportif de Calvi.</p> <p>La Communauté de Communes a lancé une étude préalable d'aide à la décision, pour un projet d'implantation d'ombrières photovoltaïque sur le parking du Complexe sportif intercommunal, et de panneaux en toiture en faveur de la création d'énergie solaire destinée à l'autoconsommation. Engagée dans le développement des énergies renouvelables, la collectivité envisage d'implanter un générateur photovoltaïque sur le site du complexe sportif intercommunal.</p> <p>A ce titre, et pour définir le dimensionnement le plus adéquat et apprécier l'opportunité de ce projet, un bureau d'études spécialisé CYTHELIA Energy a été mandaté pour mener à terme une étude de faisabilité d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque. Cette étude a été suivie par l'ADEME et a respecté son cahier des charges.</p> <p>Les objectifs ciblés ont été les suivants : Produire une part significative d'énergie au regard des consommations du bâtiment ; Valoriser le gain environnemental et les technologies employées ; Rentabiliser l'investissement via l'autoconsommation ou à défaut via la vente totale de l'énergie.</p> <p>Cette étude de potentiel a permis d'identifier un scénario adapté au site, représentant une dépense prévisionnelle estimée à 374 400 € H.T.</p> <p>Le scénario, préconisé par le cabinet conseil, prévoit l'installation de deux modules de 100 kWc et présente les avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Energie valorisée en vente à un tarif intéressant, • Projet moins sensible aux variations des taux d'autoconsommation et à l'évolution du prix de l'énergie, • Projet viable en vente totale. <p>Deux contraintes devront néanmoins être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 2 installations devront être distantes de moins de 50 mètres, • Les demandes de raccordements entre les 2 générateurs devront être espacées de plus de 18 mois. <p>Ce projet permettra de réaliser une économie énergétique annuelle estimée à 122 799 Kwh soit un gain financier de 10 758 € pour chacun des modules de 100 kWc installés.</p>
Partenaires	ETAT – DSIL
Coût prévisionnel	374 400 €
Plan de financement	Etat – DSIL 80%
Calendrier/Avancement	Lancement de la phase opération (déclaration de travaux, autorisation à l'avion civile etc.).
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Economie énergétique de 122 MWh par an, autonomie énergétique du bâtiment

Cuisine centrale et régie maraîchère

Orientation stratégique n° 3	Développer la production agricole et les circuits courts
Axe CRTE	Transition écologique – Développement économique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes L'Isula-Balagna via son Centre Intercommunal d'Action Sociale
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes L'Isula-Balagna regroupe 22 communes, où sont implantées 10 cantines scolaires des écoles primaires. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale gère 2 crèches, 4 micro-crèches, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, et un accueil collectif de mineurs pendant les vacances scolaires.</p> <p>Afin de proposer des repas de meilleure qualité et développer ainsi l'éducation au goût, soutenir la production agricole locale, réduire le gaspillage alimentaire et le bilan carbone de la livraison des repas, la CCIRB envisage de créer une cuisine centrale couplée à une légumerie et une conserverie.</p> <p>Ce projet est inscrit dans le Plan Alimentaire Territorial porté par le CIAS Lisula Balagna, dont la candidature a été retenue par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en août 2021.</p> <p>La création d'une régie maraîchère est parallèlement en cours pour répondre aux besoins d'approvisionnement de la cuisine centrale en légumes frais, bio, locaux et de saison. Les excédents, produits pendant les périodes de fermeture des établissements scolaires seront transformés par les agents en charge de la restauration collective, pour être conservés et utilisés plus tard.</p> <p>La communauté de communes pourrait embaucher l'équivalent de 2,5 ETP pour produire 30 tonnes de légumes par an sur un terrain de 2 à 4 hectares.</p>
Partenaires	CdC, DRAAF, ADEME (techniques & financiers)
Coût prévisionnel	2 000 000 €
Plan de financement	Financement possible dans le cadre du PAT
Calendrier/Avancement	Etudes cuisine centrale et régie maraîchère lancées en concertation en janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de repas produits</p> <p>Volume de fruits et légumes produits</p>
Objectif	Favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée, issue de produits locaux dans les cantines scolaires

Zone d'activités économiques

Santa Reparata di Balagna

Orientation stratégique n° 3	Développer la production agricole et les circuits courts
Axe CRTE	Transition écologique – Développement économique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de l'Île-Rousse Balagne Délégation de maîtrise d'ouvrage provisoire à la Commune de Santa-Reparata di Balagna
Description de l'action	<p>Les actions de développement économique relèvent des compétences de la Communauté de Communes de l'Île-Rousse Balagne. Actuellement, la seule zone d'activité commerciale et artisanale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes se situe à Corbara. Des entreprises basées à l'Île-Rousse risquent de se délocaliser vers Bastia si elles ne parviennent pas à s'implanter correctement en Balagne.</p> <p>Il est donc primordial que des entreprises puissent s'installer et rester sur le territoire, à des prix raisonnables, en respectant la charte paysagère, afin que la Balagne puisse jouir de nombreuses activités.</p> <p>Le projet de zone d'activités économiques est à destination des entreprises artisanales et agricoles. Il consistera à la construction de bâtiments dédiés à leurs activités (dans le cadre d'un plan paysager et d'une démarche de développement durable), qui seront alors mis en vente ou en location aux artisans et agriculteurs bénéficiaires.</p> <p>Cette zone d'activités se distingue en deux volets : un village d'entreprises artisanales dédié à des micros et petites entreprises et un hameau qui regroupe la production, la promotion et la vente de produits issus de la filière biologique.</p> <p>La pépinière d'activités maraîchères sera constituée de : Plantation de 200 oliviers ; Maraîchage biologique ; Plantation de 60 fruitiers : prunes, abricots, figues... ; Camping à la ferme, usages pour les saisonniers agricoles et touristiques ; Vente à la ferme : paniers BIO, livraison circuit court, marché.</p>
Partenaires	Non déterminé
Coût prévisionnel	10 M €
Plan de financement	Non déterminé
Calendrier/Avancement	En maturation, réalisation du projet liée à la révision du PLU de la commune de Santa-Reparata di Balagna
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises implantées dans la zone d'activités
Objectif de l'action	Permettre aux entreprises locales de se développer et s'installer sur le territoire (éviter leur délocalisation faute de moyens fonciers et financiers) ; Mutualiser les équipements

Marché de producteurs Calvi – Etude

Orientation stratégique n° 3	Développer la production agricole et les circuits courts
Axe CRTE	Transition écologique – Développement économique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi (Petite Ville de Demain)
Description de l'action	<p>Etude pour l'opération de création d'un marché de producteurs locaux et de réalisation d'un aménagement urbain en centre-ville.</p> <p>Cette étude de faisabilité sera préalable à la réalisation travaux pour la création d'un marché de producteurs à Calvi. Le marché de producteurs permettrait de réunir différents produits du territoire en un lieu commun, de valoriser les produits locaux, d'offrir un gain de temps et de déplacements pour les consommateurs, de favoriser la diversité et la qualité alimentaire, et de fournir un soutien aux producteurs locaux.</p> <p>L'action serait donc bénéfique pour l'économie locale, l'environnement et la santé des consommateurs.</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	31 000 € pour l'étude – financement de l'opération à fixer selon les résultats de l'étude
Plan de financement	Etat 80 % Ville 20 %
Calendrier/Avancement	La maîtrise d'œuvre de l'opération a été missionné, Phase ESQ remise pour février 2022 Phase APS-APD pour avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée, issue de produits locaux – favoriser les circuits courts

CasAgriCulturale Pigna

Orientation stratégique n° 3	Développer la production agricole et les circuits courts
Axe CRTE	Transition écologique – Développement économique – Cohésion territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Pigna
Description de l'action	<p>Créer un lieu carrefour dédié à l'alimentation, au patrimoine, à la culture et à la diffusion</p> <p>Depuis près de 50 ans, la commune de Pigna accompagne les initiatives locales visant à maintenir une activité de production, de création et de diffusion en zone rurale, en particulier dans le domaine culturel. Le village est doté d'un ensemble de structures et d'équipements culturels, artisanaux artistiques et touristiques qui en font un pôle dynamique reconnu. La municipalité souhaite étendre son action aux domaines de l'agriculture et de l'alimentation au travers du projet CasAgriCulturale + la construction d'un bâtiment multifonctionnel au cœur du village, un lieu-ressource comportant une épicerie de proximité, un atelier de cuisine et de transformation mutualisé à disposition des habitants, associations et professionnels, un espace à vocation d'accueil, d'animation, de réunion et d'exposition, deux ateliers boutiques couplés à deux logements. Le projet comporte également le rachat de terrains et de petit patrimoine agricole tombé en désuétude pour la création d'un «agri-écomusée», bibliothèque de semences, conservatoire des variétés endémiques de Balagne et creuset de projets de recherche et de valorisation.</p>
Partenaires	Europe – CdC
Coût prévisionnel	1 160 047.04€
Plan de financement	50% Europe (Fonds européens Ministre de l'agriculture et de la pêche) dans le cadre du PDRC et 30% CDC
Calendrier/Avancement	Les opérations sont soumises à aide financière.
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	<p>Proposer de nouveaux services dans notre territoire rural</p> <p>Participer à la relocalisation du système alimentaire local par la qualité, et la capacitation collective des habitants, ce qui constitue une réelle innovation sociale</p> <p>Proposer un modèle de développement du rural soutenable, adapté aux ressources et aux besoins locaux.</p>

Collecte déchets traction animale CCCB

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Calvi-Balagne
Description de l'action	<p>Action habituellement réalisée, dans le cadre de différents dispositifs, recherche de financement pour renouveler l'action – Initialement mise en œuvre dans le cadre du TEPCV</p> <p>Système de collecte douce dans milieu sensible « zone naturelle classée d'intérêt écologique, faunistique et floristique »</p> <p>La CCCB a initié depuis 2017 une collecte des déchets par traction animale, durant la saison estivale, au sein de la pinède de Calvi. Dès sa mise en œuvre, en 2018, cette initiative a été soutenue financièrement par l'Etat, dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », dans lequel la CC était engagée. Ce procédé écologique au sein d'un site classé en « zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique » a permis de réduire le passage des camions dans la pinède et de contribuer ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de faciliter l'accès à certains établissements par des collectes effectuées directement par la plage, d'optimiser le tri sélectif et la collecte des déchets en porte à porte, grâce à une intervention plus ciblée et individualisée. La CC est parvenue à collecter par traction animale, tous les flux de déchets. Ce type de collecte a également permis la diminution du nombre d'arrêts et de levages des poubelles favorisant par conséquence la réduction des nuisances sonores et visuelles. La CC accorde un vif intérêt quant à la poursuite de cette action qui a remporté un franc succès auprès des usagers, permettant d'améliorer l'image d'une des plus belles plages du territoire de la Balagne.</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	60 000 €
Plan de financement	Etat – FNADT – 80%
Calendrier/Avancement	<p>Lancement du marché de maîtrise d'œuvre : Avril 2021</p> <p>Date de début de l'opération (ordre de service) : Juin 2022</p> <p>Durée de la prestation : du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022</p> <p>Fin opération et dépenses acquittées Septembre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Quantité de déchets ramassés (kg)
Objectif	Réduire le passage des camions dans la pinède, contribuer à la réduction des émissions de GES, faciliter l'accès aux établissements de plage par des collectes effectuées directement par la plage, optimiser le tri sélectif et la collecte des déchets en porte à porte grâce à une intervention individualisée et ciblée. La Communauté de Communes parvient à collecter par traction animale tous les flux de déchets.

Extension du centre technique intercommunal pour la gestion des déchets – CCCB

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Calvi-Balagne
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Calvi – Balagne envisage de procéder à l'extension des locaux actuels du Centre technique intercommunal, situés sur la parcelle E 364, dont elle est propriétaire, à la Zone d'Activités de Cantone, sur la commune de Calvi.</p> <p>La Communauté de Communes a initié les collectes en porte à porte des déchets depuis 2017. EN 2022, ce ne sont pas moins de 13 communes sur les 14, membres de l'intercommunalité qui bénéficieront de ce type de collecte. Celles-ci concernent tant les ménages, que les professionnels des territoires concernés.</p> <p>Le déploiement de ce type de collecte suppose la mise en place de tournées spécifiques des collectes, répondant aux exigences assignées par la Communauté de Communes Calvi – Balagne, en matière d'amélioration de la qualité du tri sélectif et de protection de l'environnement. Cela suppose également des investissements importants en vue de doter l'ensemble des ménages et des professionnels en matériels nécessaires au tri des différents flux de déchets collectés. En outre, cela a généré une redéfinition des plannings des tournées de collectes, adaptés à la morphologie de chaque commune.</p> <p>Les Services techniques intercommunaux ont vu leur organisation de travail redéfinie.</p> <p>En vue de conforter leur opérationnalité, il est projeté l'extension des locaux actuels permettant de satisfaire le réel besoin d'espace auquel est confronté l'ensemble des agents, dans leurs fonctions.</p> <p>Le bâtiment actuel dispose d'une superficie de 420,98 m². L'extension qui est envisagée permettrait de construire 410,20 m² supplémentaires.</p>
Partenaires	Etat – Collectivité de Corse
Coût prévisionnel	1 390 232 €
Plan de financement	Etat 40% - CdC 40% CCCB 20%
Calendrier/Avancement	Un marché de maîtrise d'œuvre a été contractualisé avec le groupement d'entreprises SAS ADP ARCHITECTES/ST INGENIERIE.
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Meilleure gestion des déchets

Acquisition de matériels roulants pour la collecte des déchets – CCCB

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes Calvi-Balagne
Description de l'action	<p>Acquisition de matériels roulants performants essentiels pour le service public de collecte des déchets</p> <p>La Communauté de Communes Calvi – Balagne exerce au titre de ses compétences obligatoires « La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».</p> <p>Les collectes des déchets en porte à porte ont été initiées depuis 2017 sur le territoire intercommunal. En 2022, ce ne sont pas moins de 13 communes, sur les 14 membres de la Communauté de Communes, qui bénéficieront de ce mode de collecte. Celui-ci concerne tant les ménages, que les professionnels établis sur les territoires des communes concernées.</p> <p>Ce mode de collecte des déchets a bouleversé l'organisation traditionnelle des Services techniques intercommunaux par la mise en œuvre de tournées spécifiques répondant aux exigences assignées par la Communauté de Communes, en termes d'amélioration de la qualité du tri sélectif et de la protection de l'environnement.</p> <p>L'effectivité de l'extension de ce mode de collecte ne pourrait s'envisager sans l'acquisition de matériels performants pour le tri sélectif, permettant d'assurer le bon fonctionnement de ce service public.</p> <p>Cette opération concerne l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères de 7,5 tonnes et d'un véhicule de type PIAG-GO.</p>
Partenaires	ETAT – DETR
Coût prévisionnel	260 000 €
Plan de financement	Etat – DETR 80 %
Calendrier/Avancement	
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Meilleure gestion des déchets

Mise à jour du diagnostic et du schéma directeur des réseaux d'eaux usées du bassin de vie de l'Ile-Rousse

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes l'Ile-Rousse Balagne
Description de l'action	<p>Le constat que des eaux pluviales se jettent dans les réseaux d'eaux usées a fait émerger le besoin de mettre à jour le diagnostic et le schéma directeur des réseaux des eaux usées du bassin de vie de l'Ile Rousse, qui est composé de 5 communes (l'Ile-Rousse, Corbara, Monticello, Pigna et Santa-Reparata-di-Balagna). Le diagnostic des réseaux d'eaux usées permettra d'identifier précisément les défauts d'intrusion.</p> <p>Le projet donnera lieu à la réalisation : d'un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte pour apprécier sa qualité, localiser d'éventuelles fuites, ainsi que les secteurs recevant les eaux parasites (interconnexions réseaux eaux usées & eaux pluviales) ; un diagnostic de l'actuelle station d'épuration ; du schéma directeur des installations pour arrêter un programme de travaux relatif à l'ensemble du réseau ; d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (pour le suivi des études et le dossier de demande de financement de la ou des opération(s) définie(s) dans le schéma directeur).</p>
Partenaires	Agence de l'eau – CdC
Coût prévisionnel	134 000 €
Plan de financement	La CdC s'est engagée à hauteur de 53 600 € + Agence de l'eau (11 ^{ème} programme) = 90% ; CCIRB 10% : 13 400 €
Calendrier/Avancement	Demandes de financement effectuées en avril 2021, demande acceptée par la CdC en décembre 2021.
Indicateurs d'évaluation proposés	Volume traité par la station d'épuration
Objectif	Identifier les défauts d'intrusion d'eaux pluviales dans le réseau des eaux usées et les fuites éventuelles, pour les éliminer et améliorer la gestion des eaux pluviales et de la station.

Restructuration du réseau d'eau potable de la commune de Santa-Reparata par le renforcement de la pression du hameau d'Alzia

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes l'Île-Rousse Balagne
Description de l'action	<p>La CCIRB gère les réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la commune de Santa-Reparata-di-Balagna, qui rencontre un problème de pression en été au niveau du hameau d'Alzia, lié à une augmentation considérable de la population en période estivale, avec l'occupation de résidences secondaires. Le hameau d'Alzia est situé à une altitude très proche du réservoir de Santa-Reparata (CCIRB). Les habitants du hameau ont une pression maximale limitée à environ 1 bar. En été, la demande supplémentaire limite encore cette pression, ce qui induit régulièrement des coupures d'eau pour les habitants situés les plus en hauteur. Le Bureau d'Etudes Insulaires a donc été missionné pour la réalisation d'un projet concernant la restructuration du réseau d'eau potable permettant l'alimentation de l'ensemble du hameau d'Alzia dans les conditions de débit et de pression. Le réseau de distribution sera organisé avec deux étages de pression indépendants, qui nécessiteront des travaux tels que la réalisation d'un réseau d'eau potable, la pose d'un compteur, de réducteurs de pression, de ventouses, d'une vanne de régulation de pression, de vannes de sectionnement, la reprise de raccordements individuels et de nombreux branchements sur les nouvelles canalisations.</p>
Partenaires	Agence de l'eau RMC – CdC
Coût prévisionnel	283 890 €
Plan de financement	Agence de l'eau RMC et CdC 80% : 227 112 € Autofinancement CCIRB : 20 % 56 778 €
Calendrier/Avancement	Financements non acquis
Indicateurs d'évaluation proposés	Volume d'eau consommée au niveau du hameau d'Alzia
Objectif	Avoir de la pression sur tout le hameau d'Alzia – garantir en permanence une pression minimale Améliorer l'exploitation des différentes unités de distribution

Réhabilitation bâtiment de la STEP Lumio

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Lumio
Description de l'action	<p>Travaux de confinement de la station d'épuration</p> <p>La Station d'Epuration de la Marine de Sant'Ambrosgiu a fait l'objet en 2016 d'une réhabilitation des équipements de traitement existants par la mise en place d'un traitement biologique complet en remplacement du traitement physico-chimique. Ce nouveau traitement mis en place comporte deux bioréacteurs de type MBBR prévus pour une charge à 6.000 EH par l'ajout de média et un flotteur. Ces équipements n'ont pas pu être intégrés dans une enceinte fermée et ils sont actuellement simplement bâchés et raccordés sur le réseau de filtration par charbon actif.</p> <p>Des études menées par des bureaux spécialisés ont démontré que les nuisances sonores étaient élevées du fait notamment du fonctionnement des pompes de pressurisation du flotteur à ciel ouvert et que les postes sujets à une émission d'odeur sont le dégrilleur, le dessableur et le dégraisseur qui ne sont pas actuellement raccordés au système de désodorisation existant sur la station.</p> <p>La solution retenue pour réduire ces nuisances et offrir à l'ensemble des riverains un cadre de vie de qualité est de réaliser des travaux de confinement et d'isolation de la station d'épuration et de créer un écrin de verdure autour du bâtiment.</p>
Partenaires	ETAT
Coût prévisionnel	360 000 €
Plan de financement	80% ETAT
Calendrier/Avancement	Désignation d'un maître d'œuvre et lancement de la procédure de mise en concurrence
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Minimiser au maximum l'impact de la station d'épuration sur l'environnement immédiat composé de lotissements et de maisons individuelles.

Extension réseau d'assainissement Salduccio

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Lumio
Description de l'action	<p>Travaux de mise à niveau et de modernisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du hameau de Salduccio</p> <p>Le projet comporte les éléments suivants : la réalisation du réseau de collecte gravitaire (réalisation de 1919 mètres linéaires (collecteurs et branchements confondus) ; la mise en place du réseau de transfert (886 mètres linéaires de réseau sous pression).</p> <p>Le projet consistera alors à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer l'ensemble des nuisances actuelles. En effet, le manque d'entretien des certains systèmes d'assainissement Non Collectif (ANC) peut engendrer une perte d'effluent au travers du génie civil et ainsi produire des nuisances olfactives importantes. - Regrouper les effluents et supprimer les rejets directs. Les rejets directs d'effluents dans un milieu naturel non épurateur vont contenir des produits chimiques de toutes sortes qui, au gré du temps, vont polluer l'environnement et menacer les êtres vivants. - Faciliter les conditions d'exploitation et d'écoulements. Le fait de rejeter les eaux usées dans un réseau commun va prévenir les risques de pollution accidentelles. Les écoulements se feront jusqu'au regards existants qui se déverseront dans la Station d'épuration actuelle.
Partenaires	
Coût prévisionnel	680 000 €
Plan de financement	Co-financeur privé 4,65 % - Cdc 33 %
Calendrier/Avancement	Lancement du marché : 3 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Protéger les ressources souterraines dédiées à l'alimentation en eau potable.

Extension réseau d'assainissement sur deux postes de refoulement Lumio

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Lumio
Description de l'action	<p>Travaux divers sur deux postes de refoulement (Port de Sant'Ambroggio et Arinella).</p> <p>Le présent projet consiste à la mise en place d'un trop- plein sur les 2 postes de refoulement du port Sant Ambroggio et Arinella. Le projet vise à supprimer les débordements à proximité du site, dans le cas où le poste de refoulement subit un dysfonctionnement (panne de courant, anomalie du fonctionnement des vannes), les eaux usées seront rejetées directement dans le milieu naturel (cours d'eau ou Mer n'ayant pas ou peu d'impact sur le milieu environnement) ; supprimer les nuisances olfactives liées aux débordements ; intégrer le poste de refoulement dans l'architecture du port de Sant Ambroggio, lieu de forte affluence estivale.</p> <p>La mise en place d'un trop plein induit un rejet dans un milieu naturel qui est soumis à déclaration ou autorisation suivant la nature du rejet (article L214-3) du code de l'Environnement.</p> <p>Le poste de refoulement Sant Ambroggio et Arinella bénéficient déjà d'un arrêté.</p> <p>PROJET :</p> <p>1/Poste de Sant'Ambroggio</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter l'ancien poste de refoulement pour pouvoir évacuer les eaux du trop-plein directement dans l'exutoire en Mer.</p> <p>2/Poste Arinella</p> <p>Le poste de refoulement Arinella dispose déjà d'un trop-plein mis en place dès la création du poste de refoulement.</p>
Partenaires	ETAT
Coût prévisionnel	340 000 €
Plan de financement	80% ETAT
Calendrier/Avancement	
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Supprimer les débordements à proximité du site (nuisances olfactives & environnementales).

Déplacement du poste de relèvement du ponte Stagnolu (contrat de rivière)

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Galeria
Description de l'action	<p>Rénovation et déplacement de la station de relèvement des eaux usées du Ponte Stagnolu en dehors du lit de la rivière, de manière à éviter les entrées d'eaux claires dans le réseau, qui représentent l'un des principaux risques dans les réseaux d'assainissement.</p> <p>Le positionnement actuel du poste de relèvement fait courir plusieurs risques : la submersion et l'endommagement par les crues, et les entrées d'eaux claires, qui peuvent provoquer une saturation d'eaux douces et claires et altérer le bon fonctionnement de la station.</p> <p>Saturation eaux douces et claires ce qui compromet / altère de la station. La détérioration ou la destruction de la station peuvent induire l'embarquement des effluents en mer.</p>
Partenaires	CdC – Etat – Agence de l'eau
Coût prévisionnel	280 000 €
Plan de financement	CdC 30% Agence eau 30% Etat 30%
Calendrier/Avancement	Appel d'offre en cours
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Limiter les intrusions d'eaux claires et le risque de dispersion des effluents dans l'environnement (pollution du milieu par les effluents)

Réhabilitation et mise en sécurité du barrage de l'Argentella

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique – Développement économique
Maître d'ouvrage	Communes de Calenzana et Galeria
Description de l'action	<p>L'étude de faisabilité a déjà été réalisée, elle a proposé 3 scénarios, qui sont actuellement en discussion :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'effacement du barrage (coût important) ;- La construction d'une arche au pied barrage pour reconstituer le lit de la rivière ;- La réhabilitation du barrage, qui semble la solution la plus viable pour préserver les intérêts écologiques, sécuritaires, patrimoniaux et économiques de la zone. <p>En effet, un écosystème s'est créé autour du barrage. La zone a également une valeur historique, constituant l'un des rares sites patrimoniaux industriels visitable de Corse. La sécurisation de l'ouvrage est souhaitable pour en assurer le bon fonctionnement et préserver les environs. La retenue d'eau pourrait servir au domaine viticole et aux agriculteurs d'élevage voisins.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	3,2 M €
Plan de financement	Demande de financement à hauteur de 2 560 000 € Financeurs potentiels : ODARC – CdC – Etat
Calendrier/Avancement	Recherche accords de financements
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif	Sécurisation et mise en valeur patrimoniale de l'ouvrage Préservation de l'environnement

Etudes de faisabilité assainissement collectif du réseau avenue Ch. Colomb

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi
Description de l'action	<p>Il a été constaté qu'un tronçon de 600 ml du réseau d'assainissement collectif situé avenue Christophe COLOMB, est partiellement obstrué avec un problème d'étanchéité et un état vétuste.</p> <p>L'étude de faisabilité porte sur 600 ml de réseau (gravitaire et refoulement) situé avenue Christophe COLOMB. En effet, cette étude comprend la réalisation d'un diagnostic et d'une inspection télévisée des réseaux et des branchements, une étude avant-projet financier et technique.</p>
Partenaires	Etat (DETR)
Coût prévisionnel	30 000 €
Plan de financement	ETAT -DETR : 18 000€ HT soit 60% COMMUNE : 12 000€ HT soit 40%
Calendrier/Avancement	Préparation : 1 mois + Etude : 3 mois
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	Etudier et identifier les solutions techniques réalisables afin de programmer des travaux du réseau d'assainissement situé avenue Christophe Colomb à Calvi.

Travaux sur les réseaux eaux usées Calvi

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi
Description de l'action	<p>Le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2012 puis mis à jour en 2018 a permis de voir le fonctionnement actuel, de déceler les anomalies et d'évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales/ruissellements ;</p> <p>Il en résulte que des travaux sont à réaliser afin d'améliorer le fonctionnement et la gestion des eaux usées.</p> <p>Pour cela, il est préconisé de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de réaliser des créations de réseaux d'assainissement.</p>
Partenaires	CdC – Agence de l'eau RMC
Coût prévisionnel	1 940 000 €
Plan de financement	Réhabilitation réseau : <ul style="list-style-type: none">• Agence de l'eau (70%)• Collectivité de Corse (20%)• Commune (10%)
Calendrier/Avancement	Schéma directeur réalisé, Délibération prise Phase travaux en cours – peu de travaux réalisés
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none">➢ Amélioration du réseau d'assainissement,➢ Amélioration de l'écoulement des eaux usées vers la STEU ;➢ Extension du réseau collectif d'assainissement afin de desservir de nouvelles zones à Calvi,➢ Réhabilitation du réseau d'assainissement défectueux et ancien.

Travaux sur les réseaux d'eau potable

Calvi

Orientation stratégique n° 4	Améliorer la gestion des ressources
Axe CRTE	Transition écologique
Maître d'ouvrage	Mairie de Calvi
Description de l'action	<p>Suite au schéma directeur d'eau potable réalisé 2019, un scénario a été proposé, dont voici la description :</p> <p>Remplacement des réservoirs actuels « Gendarmerie et SAB » par un réservoir unique situé à une cote altimétrique supérieure et avec une capacité de stockage de 4 750m³.</p> <p>Le réservoir « Capuccino » sera redimensionné pour une capacité de 450 m³ et situé à une cote altimétrique d'environ 160. Il est prévu un renforcement du système de pompage de la bâche de Capuccino</p> <p>Création d'un poste de chloration automatique au chlore liquide situé route d'Ajaccio à Calvi. Mise en place d'un analyseur et d'un poste de chloration dans le nouveau réservoir « Capuccino ».</p> <p>Pour le réseau de distribution d'eau potable il est prévu d'effectuer des renouvellements, quelques extensions et peu de renforcement sur le réseau public de distribution.</p> <p>Ces travaux permettent de simplifier le mode fonctionnement ainsi que la gestion du service de distribution d'eau potable et de réaliser des économies d'eau (préservation de la ressource).</p>
Partenaires	Agence de l'eau RMC – CdC
Coût prévisionnel	6 780 000 €
Plan de financement	Agence de l'eau, Collectivité de Corse, compte tenu des critères de sélection définis par les organismes
Calendrier/Avancement	<p>Schéma directeur réalisé.</p> <p>Délibération prise.</p> <p>Plan d'investissement pluriannuel en cours d'élaboration.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	
Objectif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Dimensionner les stockages en eau en fonction des besoins, de l'évolution de la démographie, de l'organisation de la commune et des projets d'urbanisme planifiés ainsi que des prévisions d'accroissement démographique. Bon fonctionnement des réseaux, des ouvrages et des installations d'adduction du service, Amélioration de l'efficacité et de la pérennité des équipements du service à court, moyen et long terme, Mise en place d'une gestion optimisée du service. Economie d'eau

Annexe 3 :

Maquette financière globale

Orientation stratégique	Thème	Montant global (HT)
Orientation stratégique 1	Economies d'énergie	25 687 185 €
Orientation stratégique 2	Energies renouvelables	3 226 400 €
Orientation stratégique 3	Production agricole et circuits courts	13 191 047€
Orientation stratégique 4	Gestion des ressources	17 132 985 €
Orientation stratégique 5	Préservation des écosystèmes	2 289 219 €
Orientation stratégique 6	Préservation des paysages	6 600 €
Orientation stratégique 7	Equité sociale	7 355 186 €
Orientation stratégique 8	Territoire authentique & moderne	19 981 230 €
Orientation stratégique 9	Sites et évènements diversifiés – complémentaires	2 660 351€
Toutes les orientations	Transition écologique Développement économique Cohésion territoriale	91 530 203 €

Annexe 4 :

Modèle de convention de financement annuelle

PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
ANNEE 2022**

ENTRE

Le Préfet du département de Haute-Corse, Monsieur François Ravier

d'une part,

ET

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Balagne représenté par le Président, Monsieur Pierre Poli

La Communauté de Communes Calvi-Balagne, représentée par le Président, Monsieur François-Marie Marchetti

La Communauté de Communes L'Isula-Balagna, représentée par le Président, Monsieur Lionel Mortini

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique du territoire du Pays de Balagne, signé le 28 janvier 2022, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats X....	Autres (préciser)

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

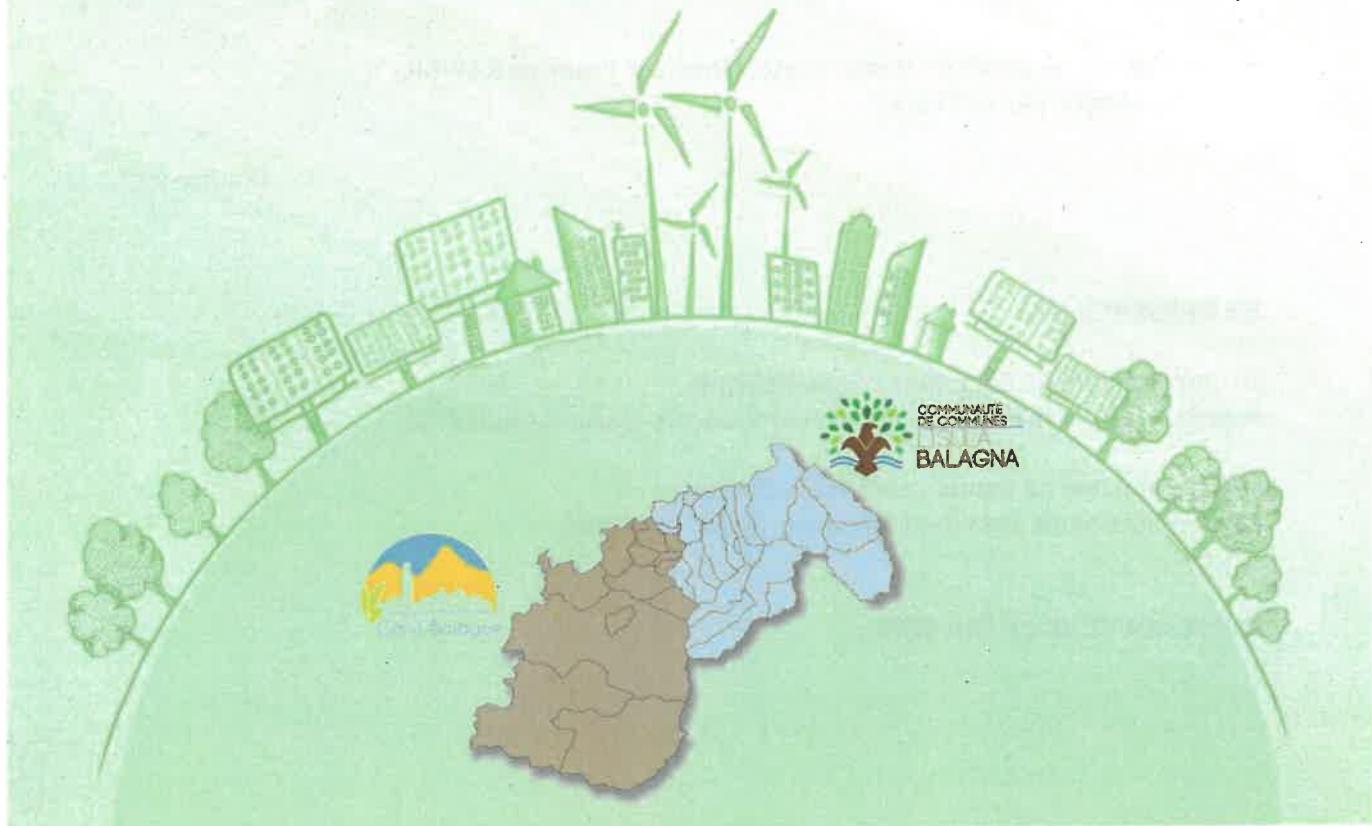
ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à , le,
Signatures des parties prenantes

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS DE BALAGNE

2021 - 2026





CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du Pays de Balagne

ENTRE

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Représenté par le Président Monsieur Pierre POLI, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 janvier 2022,
Ci-après désigné par le « PETR du Pays de Balagne »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet de Haute-Corse, Monsieur François RAVIER,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

EN PRÉSENCE DE :

La Communauté de Communes Calvi-Balagne,
Représentée par le Président, Monsieur François-Marie MARCHETTI,

La Communauté de Communes L'Isula-Balagna,
Représentée par le Président Monsieur Lionel MORTINI.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule	3
Article 1 - Objet du contrat	3
1.1. Evolution du CTE vers un CRTE	5
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	5
Présentation du territoire	5
Développement économique	7
Transition écologique	9
Cohésion territoriale	11
Dispositifs en cours	14
Article 2 – Ambition du territoire du Pays de Balagne	15
Article 3 – Les orientations stratégiques	18
Article 4 – Le Plan d'action	21
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat	22
4.2. Validation des actions	23
4.3. Projets et actions en maturation	25
4.4. Les actions de coopération interterritoriale	25
Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie	27
Article 6 - Engagements des partenaires	28
6.1. Dispositions générales concernant les financements	28
6.2. Le territoire signataire	29
6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics	30
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	32
6.5. Maquette financière	33
Article 7 – Gouvernance du CRTE	33
7.1. Le comité de pilotage	34
7.2. Le comité technique	35
7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	36
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE	36
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	37
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	38
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	38
Article 12 - Résiliation du CRTE	38
Article 13 – Traitement des litiges	38
Annexes	40

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- ✓ Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

- ✓ Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le nouveau mode de relation entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Balagne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre du CTE du Pays de Balagne a été revu d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige et contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans l'évolution vers le CRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRTE prend effet à la signature du CRTE par les parties prenantes au contrat.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

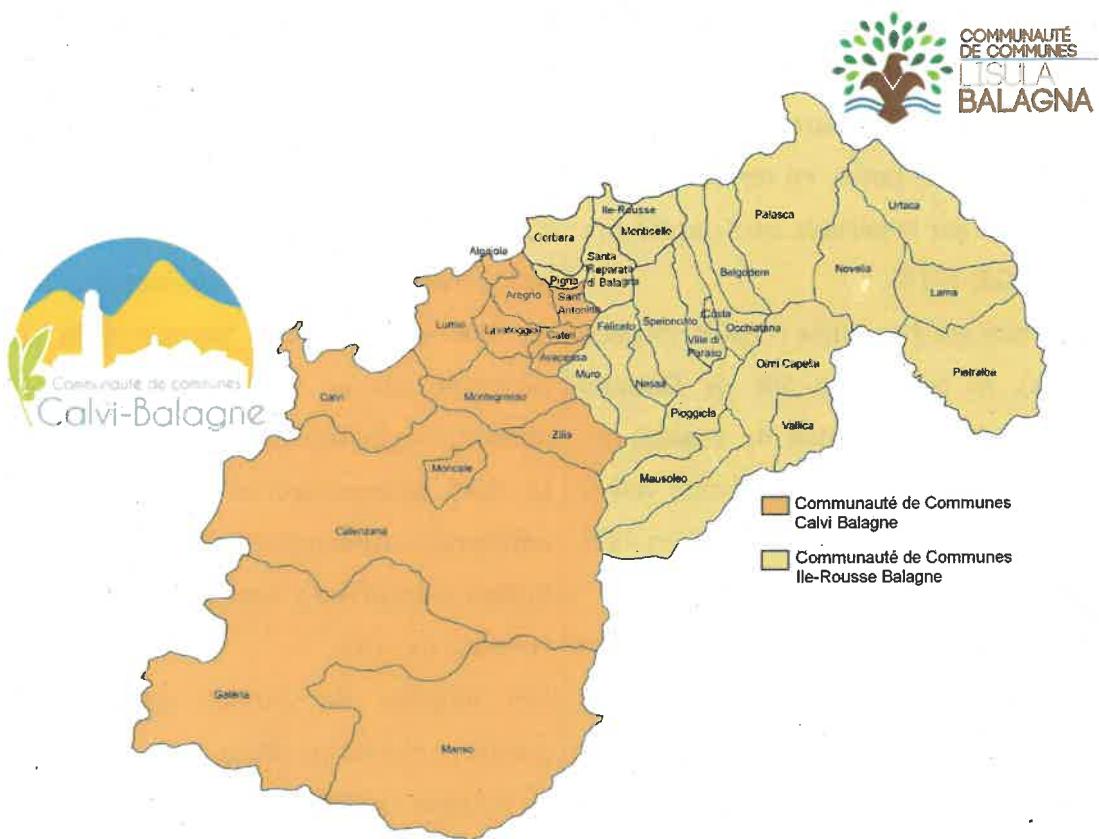
Présentation du territoire

Le Pays de Balagne s'étend au nord-ouest de la Corse sur le territoire de 36 Communes regroupées au sein de 2 Communautés de Communes (Calvi-Balagne et l'Île-Rousse Balagne), représentées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Balagne depuis 2016. Le territoire couvre une superficie de 95 739 hectares où vivent 22 856 habitants permanents (Insee, 2018).



Le Pays de Balagne est bien délimité, tant à l'ouest par la réserve de Scandola, qu'au sud par les contreforts du massif du Cinto (départ du GR20 à Calenzana), et à l'est par le désert des Agriates. Entre les deux s'égrènent : l'embouchure de l'Ostriconi et sa plage, le site de Losari et la vallée du Reginu, la pointe de Spano, les massifs forestiers de Bonifatu et Tartagine, la pointe de la Revellata, la côte de Calvi à Galéria jusqu'à Scandola, la vallée du Fangu. La Balagne est un territoire de contrastes : le littoral s'étend sur 70 km, et on passe du niveau de la mer à une altitude de 2 525 mètres en seulement quelques kilomètres, dans la Vallée du Fangu. On distingue trois étages différents : le littoral comprenant toutes les plaines agricoles, le piémont et la montagne.

Carte du territoire du Pays de Balagne :



Le territoire balanin a de nombreux atouts, qui contribuent à le rendre attractif, et qui justifient l'intérêt de les préserver et les protéger. Ils suscitent des enjeux à l'échelle du territoire. Afin de mieux évaluer et comprendre ces enjeux, et les actions qui pourront être envisagées pour y apporter une réponse favorable, il convient de dresser une analyse du territoire selon la perspective des axes du CRTE qui sont le développement économique, la transition écologique et la cohésion territoriale, à l'aide d'une analyse SWOT, permettant d'identifier les caractéristiques qui traduisent la singularité du territoire balanin.

Développement économique

Plusieurs secteurs d'activités caractérisent l'économie du territoire, tels que le tourisme, l'agriculture, le BTP, ou encore l'artisanat.

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Le tourisme est le premier secteur d'activité du territoire (il représente 41% de l'emploi total) et la Balagne fait partie des territoires les plus prisés de Corse, en termes de taux d'occupation sur la période avril-septembre (Insee – DGE, 2018).</p> <p>L'agriculture est diversifiée (vignes, vergers, élevages), et représente 5% de l'emploi total. C'est une production de qualité, qui peut être qualifiée de niche, à haute valeur ajoutée. Les produits agroalimentaires de la région bénéficient d'une forte identité.</p> <p>Le tissu entrepreneurial en Balagne est majoritairement constitué de services marchands, de commerces, puis du BTP. L'industrie n'en représente qu'une faible part. L'artisanat est « la première entreprise de Corse », dont le BTP représente 50%.</p>	<p>La saisonnalité importante du secteur touristique le rend précaire. Le bassin d'emploi du territoire est dépendant du tourisme.</p> <p>L'agriculture est très extensive mais peu productive (elle représente seulement 1.7% du PIB de l'île mais occupe 47% des surfaces), elle ne couvre pas les besoins alimentaires du territoire.</p> <p>Le tissu entrepreneurial est fragile et les entreprises artisanales (constituées en très petites entreprises), sont plus sensibles au contexte de crise.</p> <p>Les emplois de service sont souvent précaires et sous-qualifiés.</p> <p>La Balagne appartient à la région Corse, qui est la plus pauvre de France métropolitaine (20.2% des ménages ont un revenu</p>

<p>Deux zones d'activités se trouvent sur le territoire du Pays de Balagne : une zone d'activités commerciales et artisanales à Corbara et une zone d'activités économiques à Calvi (Cantone) qui permettent le développement et le rayonnement d'entreprises locales.</p> <p>En 2018, le taux d'activité était de 71.4% pour le territoire de la CC de L'isula-Balagna, et de 76% pour le territoire de la CC de Calvi-Balagne, pour une moyenne de 71.9% en France (Insee).</p>	<p>inférieur au seuil de pauvreté).</p> <p>En 2018, le taux de chômage pour le territoire de la CC de L'isula-Balagna était de 9.1%, et de 15.4% pour le territoire de la CC de Calvi-Balagne, taux supérieurs à la moyenne nationale qui était de 8.8% (Insee).</p> <p>Le coût de la vie est plus élevé que sur le continent tandis que le montant moyen des revenus des habitants de la Balagne est inférieur aux revenus moyens nationaux, ce qui crée un déséquilibre du pouvoir d'achat et accroît les inégalités.</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <p>Il existe un fort potentiel agricole à développer sur le territoire, en passant par la diversification de l'alimentation courante dessaisonnée, la structuration des filières locales (tant pour l'alimentation que les matériaux), et le développement des marchés et magasins de producteurs.</p> <p>Il existe un fort potentiel touristique à exploiter, en passant par une diversification du tourisme en termes de périodes, mais également d'activités, notamment culturelles, la Balagne disposant d'un héritage patrimonial précieux et encore peu valorisé. La promotion de ce patrimoine pourrait constituer de nouvelles formes de tourisme. Les producteurs balanins offrant des produits locaux à forte identité, peuvent</p>	<p>Pour subvenir aux besoins du territoire (production, consommation), satisfaire la demande locale et estivale, le Pays de Balagne est fortement dépendant de l'extérieur, ce qui nécessite l'import de divers produits dans les secteurs de l'alimentation, la construction, l'énergie, ... Sans compter que la population augmente de plus de 30 000 personnes en juillet/août soit 150% par rapport à la population résidente.</p> <p><u>Menaces</u></p> <p>Les difficultés d'accès au foncier peuvent handicaper le développement de l'activité agricole, et entraîner la déprise agricole.</p> <p>Le changement climatique peut impacter les secteurs économiques clés du territoire,</p>

<p>également participer à la valorisation du patrimoine local (gastronomique, viticole, artisanal, ...)</p> <p>Le développement de zones d'activités économiques complémentaires pourrait permettre aux entreprises locales souhaitant se développer, de s'installer ou de rester dans la région balanine.</p>	<p>comme le tourisme ou l'agriculture (pertes d'exploitations).</p> <p>Certaines entreprises basées en Balagne risquent de se délocaliser vers Bastia si elles ne peuvent pas se développer (prix, local).</p> <p>Les crises financière et sanitaire peuvent déstabiliser l'économie du territoire, d'où l'intérêt de développer une économie plus autarcique et plus constante (sur l'année).</p>
--	--

Transition écologique

<i>Forces</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Le territoire est composé d'écosystèmes remarquables, notamment d'une grande richesse végétale (liée à la diversité de ses biotopes), dont des espèces endémiques strictes.</p>	<p>Certaines espèces végétales sont invasives (comme les griffes de sorcières) et peuvent représenter un danger pour les autres espèces.</p>
<p>De nombreux sites naturels sont classés et protégés : réserves naturelles, zones Natura 2000, réserves Man & Biosphère, terrains du conservatoire du littoral, ... parmi lesquels figurent U Fangu et A Revellata.</p>	<p>La sur fréquentation touristique estivale peut avoir un impact négatif sur les écosystèmes et les équilibres écologiques si elle n'est pas maîtrisée (émissions de CO₂, déchets, pollution, dégradations des milieux naturels, pression littorale).</p>
<p>La Corse est l'île Méditerranéenne avec le plus de ressources en eau.</p>	<p>La Balagne est le territoire le moins arrosé de la Corse.</p>
<p>La Corse est l'une des régions possédant le plus fort taux d'énergies renouvelables dans son mix électrique, qui est de 30% (Oddc).</p>	<p>3 stations d'épuration sont hors-normes à Mansu, Feliceto et Nessa, et le village de Montegrosso n'a pas de station.</p>
<p>La compétence de traitement des déchets des deux communautés de communes est transférée au Syvadec (Syndicat de</p>	<p>La consommation d'énergie primaire est constituée à 79 % de produits pétroliers. Le transport est le principal pôle de dépense</p>

<p>valorisation des déchets de Corse), spécialisé dans la gestion des déchets, et chargé de valoriser les déchets triés par les collectes séparatives de ses collectivités adhérentes ou de ses recycleries et de traiter les déchets résiduels non valorisables.</p>	<p>énergétique, suivi par le secteur résidentiel. L'étiage des rivières s'étend à 5 mois et tend à se prolonger. En revanche, d'importantes crues ont lieu l'hiver. La hausse de la température de l'eau engendre une moins bonne qualité physico-chimique et bactériologique et affecte la faune indigène (cas des truites macrostygma). L'évapotranspiration limite les infiltrations profondes d'eau dans le sol, de même que les épisodes pluvieux plus marqués, qui provoquent une saturation des sols et induisent des écoulements superficiels. Le rechargeement des nappes phréatiques est donc compromis.</p>
<p><u>Opportunités</u></p> <p>La gestion de l'eau est capitale et doit compter parmi les priorités du territoire, notamment en passant par la réhabilitation et la création de stations d'épuration. Le développement d'un réseau de transports en commun et de mobilité douce pourrait permettre de réduire la consommation énergétique du territoire ainsi que les émissions de CO₂. La rénovation énergétique des bâtiments pourrait avoir le même effet. Des actions de sensibilisation à l'environnement destinées aux touristes (et applicables aux locaux) sont envisageables.</p>	<p><u>Menaces</u></p> <p>Le dérèglement et le réchauffement climatiques sont susceptibles d'intensifier les épisodes météorologiques extrêmes qui peuvent favoriser les risques tels que les inondations, la sécheresse, les incendies (déjà très présents dans la région chaque année). Si la Corse suit sa trajectoire actuelle, elle pourrait avoir le même climat que Tunis en 2050. Une banalisation des paysages peut être induite sur certains sites naturels qui pourraient perdre leurs labels.</p>

Cohésion territoriale

Le territoire de la Balagne est structuré depuis 25 ans. Actuellement au sein du PETR du Pays de Balagne, qui a été créé en 2016. Celui-ci trouve ses origines en 1996, en tant qu'association de préfiguration chargée d'élaborer un diagnostic et une charte de territoire. Elle s'est ensuite transformée en association du Pays de Balagne en 2003, puis en Syndicat Mixte du Pays de Balagne en 2009. Depuis des années, l'intercommunalité et la coopération sont donc favorisées au sein du territoire, qui propose une vision stratégique territoriale commune aux différents acteurs territoriaux.

<u>Forces</u>	<u>Faiblesses</u>
<p>Démographie :</p> <p>Le territoire est marqué par un dynamisme démographique intégrateur. La population balanine a plus que doublé en un demi-siècle (11 000 habitants recensés en 1962). Chaque année, de nouveaux résidents permanents s'installent en Balagne.</p> <p>Les moins de 25 ans représentent 25 % de la population et les plus de 65 ans en représentent 23 % (Insee).</p>	<p>Faiblesses</p> <p>La densité de population reste faible (23 hab/km²) et mal répartie sur le territoire, étant fortement concentrée autour des villes de Calvi et de l'Ile-Rousse (principaux bassins d'emploi), ainsi que sur le littoral.</p> <p>La population continuera d'augmenter, à un rythme plus modéré passant de 1,1 % par an à 0,80 %. En 2050 les +65 ans représenteraient 35 % de la population contre 17 % pour les -25 ans (Insee).</p>
<p>Santé :</p> <p>Les médecins généralistes sont bien implantés à l'Ile-Rousse et Calvi. Des maisons de santé sont présentes à Calvi, Calenzana et à l'Ile-Rousse. Des permanences de médecins spécialistes sont organisées à l'hôpital de Calvi. Un centre médico-social ouvrira au printemps 2022 à Santa-Reparata pour un rayonnement sur</p>	<p>La couverture médicale est inégalement répartie sur le territoire, étant principalement située à Calvi et l'Ile-Rousse. Elle est également insuffisante en médecins spécialistes.</p>

l'ensemble de la Balagne.

Habitat :

Une Convention OPAH a été signée par la Communauté de Communes de l'Île Rousse-Balagne.

L'élaboration du SCoT devrait permettre une meilleure gestion de l'urbanisation au regard des projections démographiques et un aménagement du territoire adapté aux besoins de la population.¹

Mobilité :

Les transports en commun sont dédiés à un usage scolaire (lycée et collèges).

Des lignes de minibus relient les villages de la CC de Calvi-Balagne et le Complexe sportif Un réseau de transport intercommunal reliera l'Île-Rousse à tous les villages de la CC de l'Île-Rousse-Balagne en 2022.

Une ligne ferroviaire spécifique relie Calvi à l'Île Rousse. C'est la ligne la plus rentable pour les CFC.

Un port de commerce se trouve à l'Île-Rousse, et un port de plaisance à Calvi, ainsi qu'un aéroport. Les deux territoires du Pays

On constate des difficultés d'accès au foncier pour les locaux, qui sont liées à la location touristique saisonnière et aux résidences secondaires qui font augmenter les prix du marché immobilier et engendrent la spéculation. On compte 46,7% de résidences secondaires en Balagne. Pour accéder au logement, de nombreux balanins doivent s'excentrer. Parallèlement, on constate une sururbanisation des espaces littoraux.

La carence de transports en commun (hors scolaires) entraîne l'usage de véhicules individuels et peut enclaver certains espaces isolés et renforcer les inégalités.

La vocation de la ligne ferroviaire Calvi-Île Rousse est plus saisonnière qu'annuelle, les plages horaires hors-saison ne permettant pas à ce stade des trajets Domicile-travail.

Le réseau routier est très engorgé durant la saison estivale (utilisation commune par les locaux et les touristes).

¹ Actuellement, 13 PLU sont opposables (+1 approuvé dont l'opposabilité est suspendue), dont 4 compatibles avec le PADDUC, et 9 en révision. 11 PLU sont en cours d'élaboration (dont 1 en remplacement d'une carte communale). 19 Cartes communales sont opposables, dont 3 compatibles avec le PADDUC, 10 en révision, et 1 pour transformation en PLU (Sant'Antonino). 6 cartes communales sont en cours d'élaboration.

de Balagne sont complémentaires en termes d'offres portuaires et aéroportuaires.

Associatif :

La dynamique associative est importante et propose une grande diversité d'activités culturelles (musique, cinéma, théâtre, festivals, ...), sportives et de loisirs.

Services publics :

Deux maisons France Services sont présentes sur le territoire à Calenzana et Galéria (ancienne MSAP en conversion).

Le domaine évènementiel est peu coordonné et promu à l'échelle du territoire, ce qui peut induire la superposition d'évènements, notamment durant la saison estivale, et compromettre leur succès.

Infrastructures numériques :

La couverture mobile et fibre est peu développée dans le rural.

Opportunités

Attirer de nouveaux ménages permanents sur le territoire.

Améliorer les services de mobilité pour désenclaver les populations isolées.

Améliorer l'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire.

Mettre en place des actions qui permettent de favoriser l'accès au logement des primo accédants et des personnes âgées à faible revenus (logements sociaux, mise à disposition de logements communaux, ...).

Envisager la création de logements spécifiques pour les saisonniers estivaux.

Assurer le maintien des services publics, en créant ou en labélisant de nouvelles MFS (Cateri, l'Île-Rousse, Pietralba notamment).

Menaces

Une détérioration de l'accès à la santé et la mobilité est à craindre dans les milieux ruraux, tandis que parallèlement et paradoxalement, une désertification des bassins de vie situés autour de Calvi et de l'Île Rousse est à craindre, notamment par rapport aux difficultés d'accès au foncier sur ces espaces, et de l'étalement urbain qui engendre une perte d'habitants, et banalise les paysages ruraux. Ces aspects pourraient être générateurs de déplacements intra-territoriaux supplémentaires.

Ces différents éléments peuvent engendrer un creusement des disparités sociales.

Dispositifs en cours

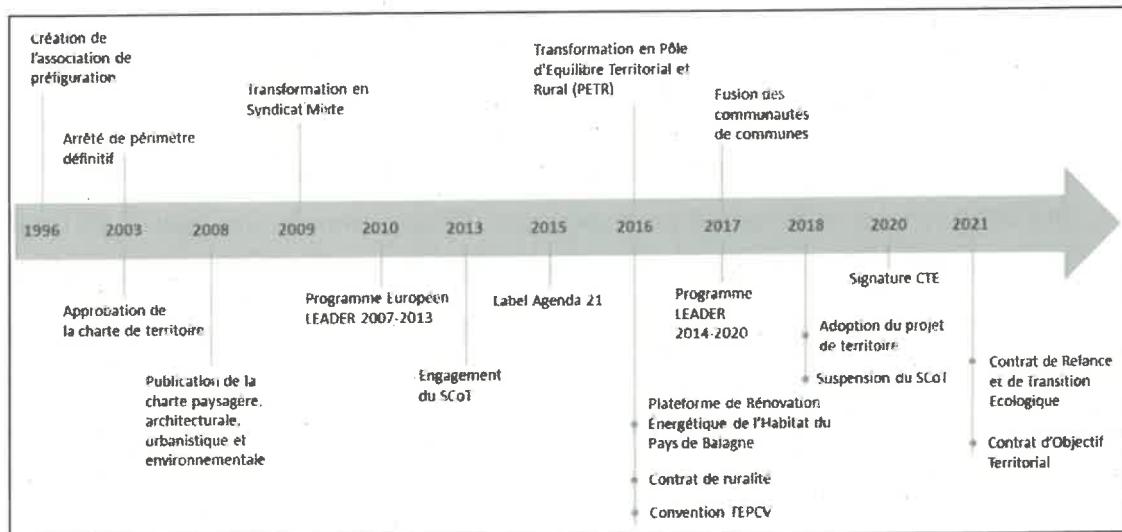
Depuis plusieurs années déjà, le Pays de Balagne est engagé dans une démarche de développement durable et de cohésion sur son territoire. Afin de mettre en œuvre et de renforcer cette stratégie territoriale, plusieurs dispositifs et programmes ont émergé.

Dès 2012, le Pays de Balagne s'est engagé dans l'élaboration de son Agenda 21 local, et en a obtenu la labellisation le 29 octobre 2015. En 2016, le territoire a également été labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». La même année, une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat a été mise en place en septembre, et la candidature du territoire a été retenue par le comité régional de sélection pour la programmation Leader 2014-2020 pour « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne ». Le territoire en a obtenu la labellisation en 2017. En fin d'année, le contrat de ruralité du Pays de Balagne a également été signé (le 19 décembre).

En 2020, le Pays de Balagne s'est engagé dans le Contrat de Transition Écologique, qui a été signé le 7 février, pour une durée de 3 ans. Durant cette année, le territoire a également repris l'élaboration de son schéma de Cohérence Territoriale – engagée en 2013, puis mise en suspens depuis 2018 – en partenariat avec l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE). Celle-ci devrait s'achever d'ici juillet 2023. Le Pays de Balagne est le premier territoire de Corse à élaborer ce document, qui lui permettra de maîtriser au mieux son développement grâce à l'aménagement de son territoire.

Enfin, et parallèlement à la mise en œuvre du CRTE, le programme Petites Villes de Demain a été engagé sur les communes de Calvi et L'Île-Rousse, dont les conventions vaudront Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour l'Île-Rousse et Calvi. Le territoire s'est également engagé dans le Contrat d'Objectif Territorial, composé des volets Énergies Renouvelables et Économie Circulaire, qui a été signé le 13 décembre 2021.

Historique des dispositifs du territoire de la Balagne :



Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel, qui s'achèvera avec la fin de la mandature en 2026. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays de Balagne

En se penchant sur ce qu'il se passe en Europe du Sud, et plus particulièrement dans les pays du bassin méditerranéen – qui est la première destination touristique du monde – il convient de constater que les choix stratégiques de développement, qui sont notamment focalisés sur la construction et le tourisme, et qui accordent une place moindre aux activités productives et industrielles, ont pu porter préjudice aux économies des pays du pourtour méditerranéen, sur lesquels le poids de l'économie administrée et des services fait peser un

risque supplémentaire. Jusqu'à présent, le territoire du Pays de Balagne, et la Corse plus généralement, ont suivi cette même trajectoire de développement.

Aujourd'hui, le contexte de crise financière, sociale, climatique, mais également sanitaire, que le monde traverse depuis quelques années maintenant, doit renforcer la volonté du territoire à repenser son modèle de développement. Dès à présent, il serait souhaitable de s'engager vers une croissance plus largement endogène et raisonnée, qui s'appuiera sur le capital humain, l'innovation et la juste intervention de la puissance publique, dans le but de satisfaire en priorité les besoins premiers de la population locale et de permettre une répartition équilibrée de la richesse produite.

Le projet de territoire du Pays de Balagne affiche 5 ambitions pour son devenir, qui s'inscrivent parfaitement dans les axes du CRTE (développement économique, transition écologique, cohésion territoriale) :

1. Un territoire autonome, qui produit les ressources qu'il consomme

- Renforcement du développement des circuits courts et soutien des entreprises de transformation
- Structuration des filières locales dans le BTP
- Développement des marchés et magasins de producteurs
- Incitation à la commande locale dans les marchés publics
- Développement des énergies renouvelables (compatibles avec les enjeux de biodiversité)

2. Un territoire économe, qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets

- Amélioration des performances de tri et valorisation des déchets
- Maîtrise de la demande en énergie
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Schéma de la mobilité durable
- Amélioration des rendements des réseaux d'eau, limitation des usages tant individuels que collectifs, mise en conformité des équipements en matière d'assainissement

- Développement des filières d'économie circulaire

3. Un territoire durable, qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes

- Restauration et préservation des écosystèmes
- Mise en œuvre de plans de gestion des milieux forestiers et aquatiques
- Prévention des incendies et inondations
- Promotion des productions sobres en intrant (vigne et oliveraies non irrigués, plan éco-phyto 2)

4. Un territoire solidaire, qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun

- Promotion d'une organisation spatiale et d'une urbanisation qui soient l'expression de l'organisation sociale et culturelle de toute la société
- Valorisation du tissu commercial local
- Valorisation du patrimoine et incitation à sa réhabilitation si nécessaire
- Harmonisation et complémentarité sur le plan spatial et programmatique des équipements culturels, sportifs et de loisirs
- Accessibilité au plus grand nombre de la pratique de la langue corse

5. Un territoire dynamique et ouvert, qui génère des richesses et de l'équité sociale (Mobilité – Santé – Formation – Logement – Ecotourisme – Numérique)

- Aménagement du tissu urbain pour réduire les besoins de mobilité et développer une mobilité durable
- Maillage du territoire en équipements et services publics (culture, sport, loisirs, santé)
- Réduction des inégalités
- Développement de formations en adéquation avec les besoins de développement du territoire
- Amélioration de l'habitat

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 10 juillet 2018. Les ambitions du projet de territoire sont déclinées en 9 objectifs stratégiques qui correspondent aux orientations stratégiques du présent contrat.

Orientation 1 : Réduire la dépense énergétique globale

Elle se traduira par des actions en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, résidentiels et tertiaires, par des actions en faveur de la mobilité durable (intermodalité, transports en commun, covoiturage, modes de déplacement doux).

Orientation 2 : Produire des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés

Elle se traduira par des actions d'accompagnement en faveur de la création d'entreprises dans les domaines de l'hydroélectricité, hydrothermie, photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biomasse, géothermie, mais également dans les domaines de la fabrication de matériaux exploitant la pierre, la terre, le bois, le liège, la laine, les fibres végétales et le recyclage des papiers et tissus.

Orientation 3 : Développer la production agricole et les circuits courts

Elle se traduira par des actions en faveur de la mobilisation du foncier, de l'accompagnement à l'installation d'agriculteurs, de soutien à la diversification, de la création d'entreprises de transformation, de communication et d'animation (cumpremu qui, manghjemu Corsu, ...).

Orientation 4 : Améliorer la gestion des ressources

Elle se traduira d'une part par des actions incitatives d'économie d'eau et de tri des déchets, d'amélioration de la collecte des eaux pluviales, et d'autre part par la mise aux normes des équipements d'assainissement (STEP, réseaux, ...), ainsi que par des actions de soutien au recyclage (eau, déchets, biomasse).

Orientation 5 : Restaurer et préserver les écosystèmes

Elle se traduira par des actions d'éradication d'espèces invasives, de restriction d'importation de végétaux, d'interdiction d'importation d'espèces exotiques, de production et de valorisation d'espèces indigènes, de plans de gestion de site et de maîtrise de la surfréquentation.

Orientation 6 : Restaurer et préserver les paysages

Elle se traduira par des actions d'entretien des ouvrages vernaculaires, notamment en pierre sèche, de débroussaillage, d'entretien des cours d'eau et des actions de formation et de transmission de savoir-faire et des actions de sensibilisation architecturale et urbanistique et de résorption des pollutions visuelles.

Orientation 7 : Rétablir l'équité sociale et réduire les inégalités

Elle se traduira par des actions d'équipement (maisons de santé, MSP, centres sportifs, culturels et de loisirs), de structuration pour l'accès aux services publics et de santé, et à la formation (solutions de mobilité) et d'opérations ou de mesures visant à garantir l'accès au logement pour tous.

Orientation 8 : Construire un territoire authentique et moderne

Elle se traduira par des actions de développement d'infrastructures (téléphonie, internet haut débit, routes, rail), d'aménagement (accueil d'activités économiques), de formation aux métiers de valorisation des ressources locales et de transmission de la langue et de la culture Corse.

Orientation 9 : Promouvoir des sites et événements diversifiés et complémentaires

Elle se traduira par des actions de structuration de l'offre touristique et de promotion de produits touristiques intégrés.

Ces orientations stratégiques traduisent les ambitions du projet de territoire et s'inscrivent dans le cadre des 3 axes définis et soutenus par le Plan France Relance qui sont déclinés dans le CRTE. Elles traduisent une application locale de ces axes. En effet, l'atteinte

de ces orientations permettra d'avoir un impact positif sur la compétitivité, l'écologie et la cohésion au sein du territoire du Pays de Balagne.

En termes de **transition écologique**, la mise en œuvre de ces orientations stratégiques permettra notamment de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Lutter contre la pollution atmosphérique
- S'adapter aux changements climatiques
- Prévenir les incendies
- Entretenir les paysages
- Réduire le gaspillage, les déchets enfouis et les pollutions.
- Préserver les écosystèmes et la biodiversité, prévenir des maladies et des parasites.
- Préserver les paysages et les fonctions des aménagements paysagers.
- Réduire les besoins de déplacements.
- Gérer les installations industrielles et artisanales.
- Préserver les sites sensibles.

En termes de **développement économique**, la mise en œuvre de ces orientations stratégiques permettra notamment de :

- Accompagner et soutenir les entreprises locales du BTP
- Contribuer à créer des entreprises et des emplois
- Soutenir des entreprises agricoles et contribuer au développement d'entreprises agroalimentaires
- Valoriser la matière et contribuer au développement d'entreprises de l'économie circulaire
- Développer la production d'espèces indigènes, soutenir l'économie sociale et solidaire
- Adapter les compétences aux besoins de développement du territoire
- Améliorer la compétitivité
- Diversifier l'offre touristique

En termes de **cohésion territoriale et sociale**, la mise en œuvre de ces orientations stratégiques permettra notamment de :

- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants
- Valoriser et sauvegarder les savoir-faire
- Améliorer l'accès à des produits de qualité et renforcer l'identité locale
- Contribuer au développement de l'éco-citoyenneté
- Sauvegarder le patrimoine
- Améliorer l'accès aux services publics, à la santé, au logement, à la formation et à l'emploi
- Sauvegarder et transmettre la culture
- Favoriser une meilleure acceptabilité du tourisme

Les orientations stratégiques font l'objet de tableaux qui indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions intégrées au CRTE seront déclinées par orientations stratégiques. La revue de projets par orientation stratégique se trouve en annexe du présent contrat. Elle est évolutive et sera actualisée et complétée au fur et à mesure de l'avancée du contrat. Les actions s'inscrivent dans les trois axes du CRTE (transition écologique, développement économique, cohésion territoriale) et recouvrent différents thèmes tels que l'énergie, la mobilité, le logement, l'éducation, la précarité, la santé, l'alimentation, l'agriculture l'eau, les

déchets, les écosystèmes, le paysage, le patrimoine, le tourisme, ou encore la culture. Ces actions pourront être portées par le PETR du Pays de Balagne, les deux Communautés de Communes de Balagne (Calvi et l'Île-Rousse), les 36 Communes du territoire, des associations locales et tout autre porteur de projet local justifiant un intérêt pour le CRTE au sein du territoire (acteurs socio-économiques, entreprises, collectifs citoyens, ...).

Suite à une demande du Préfet de Haute-Corse, le comité de pilotage du CRTE s'est réuni pour la première fois le 15 décembre 2021, dans le but de définir deux axes prioritaires – en termes quantitatifs et calendaires pour le lancement du CRTE – pour lesquels des projets sont prêts à démarrer rapidement. Les deux axes qui ont été retenus sont **l'énergie** (qui regroupe les deux premières orientations stratégiques – Réduire la dépense énergétique globale & Produire des énergies renouvelables) ainsi que **la gestion des ressources** (qui regroupe les troisième et quatrième orientations stratégiques – Développer la production agricole et les circuits courts & Améliorer la gestion des ressources – eau / déchets notamment). La septième orientation stratégique, relative à la réduction des inégalités sociales faisait également partie des axes en discussion pour être priorisés, étant composée de nombreuses actions, notamment dans le domaine de la santé, du logement, de l'éducation, de la culture et de la lutte contre la précarité (pour les jeunes et les personnes âgées notamment).

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contractualisations existantes au sein du territoire sont citées à l'article 2 du présent contrat, dans la section « *Dispositifs en cours* ». Il convient de rappeler que, conjointement à la mise en place du CRTE, plusieurs contrats sont engagés, notamment Petites Villes de Demain pour les villes de Calvi et de l'Île Rousse, et le Contrat d'Objectif Territorial (signé le 13 décembre). Le CRTE s'inscrit également dans la continuité du Contrat de Transition Ecologique (engagé en février 2020), dont il reprendra les actions non-abouties, en phase opérationnelle et en projet.

Les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Une

mutualisation de la gouvernance des différents contrats est alors envisageable, tout en gardant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques.

Les engagements financiers qu'ils contiennent seront repris dans la revue de projets.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont listées par orientation stratégique dans la revue de projets en annexe 1. Les actions faisant partie des deux axes prioritaires définis pour le lancement du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2. Les « fiches-projets » deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;

- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle en annexe 4).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire du Pays de Balagne souhaite que la mise en place de CRTE sur plusieurs territoires corses leur donne l'opportunité de développer ou de renforcer la coopération interterritoriale. Différentes actions listées dans la revue de projets du CRTE s'inscrivent dans cette logique de coopération entre différents territoires, notamment dans le domaine de la mobilité et du tourisme, en mobilisant des acteurs de différents territoires corses.

Parmi ces actions, figurent :

- Le projet *Nave Nostrum*, qui consiste en la mise en service d'une navette maritime sur la côte orientale Corse, et associe le PETR Pays Balagne, le PETR du Pays de l'Ornano Sartenais Valincu Taravu, et la Communauté de Communes Spelunca Liamone. L'étude de faisabilité du projet est actuellement en cours, financée par l'ADEME et l'AUE.
- Le projet *Camina Mare* qui consiste en l'aménagement d'un sentier du littoral reliant les villes de Saint-Florent et de Calvi, et pourrait associer le PETR du Pays

de Balagne ainsi que la Communauté de Communes Nebbiu Conca D'oru. Si le projet est entrepris, il sera constitué d'une première phase d'étude, préalable à l'éventuelle réalisation de travaux. Cette étude pourrait être financée par le Cerema, dans le cadre de l'appel à projets « France vue sur mer ».

D'autres actions de coopération interterritoriale pourront être intégrées au CRTE au fil de l'eau, tout au long de la mise en œuvre du contrat.

Le PETR du Pays de Balagne est déjà expérimenté et engagé dans une démarche de coopération interterritoriale, étant engagé sur le Programme Européen Leader, dans le cadre duquel il a travaillé en coopération avec différents Groupes d'Action Locale, mobilisant des acteurs de plusieurs territoires corses. Lors de la Programmation 2007-2013, le GAL du Pays de Balagne a notamment travaillé en coopération avec le GAL des 2 Massifs Una terra dui Mari. Dans le cadre de la Programmation 2014-2020, le GAL du Pays de Balagne a travaillé en coopération avec trois Groupes d'Action Locale : le GAL Corse Orientale, le GAL Castagniccia Mare E Monti, ainsi que le GAL Ornanu Taravu Valincu Sartinesi.

Les relations interterritoriales peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences, qui impactent positivement les territoires impliqués.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (par exemple, éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;

- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables en fonction des mesures définies localement : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, le Cerema, l'Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- La prévention des inondations et gestion des risques,
- L'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable,
- La rénovation énergétique des bâtiments publics et logements,
- Le développement d'une agriculture durable et raisonnée et des circuits courts
- Les actions économiques et la cohésion des territoires,
- Le développement de l'accès au numérique,
- Les mobilités actives.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les

éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Pays de Balagne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à porter le pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat. Le poste de la cheffe de projet CRTE du PETR du Pays de Balagne est financé par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) à hauteur de 70 % pour un montant maximal d'aide de 42 000 €/an. Lors du recrutement du chef de projet et sur présentation de justificatif, une avance de 30 % du montant maximal de la subvention pourra être sollicitée. Dans un délai de 6 mois à compter du recrutement du chef de projet et sur présentation des justificatifs, un premier acompte pourra être versé. Le solde de la

subvention interviendra dans un délai de 12 mois à compter du recrutement du chef de projet sur présentation des justificatifs. Le renouvellement de l'aide financière sera sollicité annuellement par simple courrier.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné, qui est le PETR du Pays de Balagne. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans les statuts du PETR.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Parmi eux, se trouvent notamment :

- La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui travaillera en étroite collaboration avec le PETR du Pays de Balagne pour l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE.
- L'ADEME, qui peut apporter un appui à travers le Contrat d'Objectif Territorial et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE, notamment via un appui en ingénierie et financier ;
- La Caisse des dépôts, qui peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema, qui peut apporter un appui en matière de définition des projets de

territoires, d'actions complexes (ex : réseaux), d'indicateurs, d'évaluation, de réalisation d'études, ainsi qu'en matière financière.

- La Collectivité de Corse, qui co-financera de nombreux projets intégrés au CRTE, et pourra parfois être associée en maîtrise d'ouvrage.
- La Sous-Préfecture de Calvi, qui travaillera en étroite collaboration avec le PETR du Pays de Balagne pour la réalisation et la mise en œuvre du CRTE.
- Tout autre établissement ou opérateur public susceptible d'apporter un soutien à la mise en œuvre du CRTE, qu'il soit financier, technique, ou juridique.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent en effet intervenir, tels que l'Office de l'Environnement de la Corse, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur

collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière (annexe 3) récapitule les engagements prévisionnels des signataires et partenaires du contrat par orientation stratégique sur la période contractuelle. Les montants des crédits du plan France Relance et des crédits contractualisés (nouveaux engagements) sont précisés dans la revue de projets (annexe 1).

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires du Pays de Balagne, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités et régionales si elles sont co-financeurs.

Le comité de pilotage est composé de :

- Monsieur le Préfet de Haute-Corse, ou son représentant,
- Monsieur le Président du PETR du Pays de Balagne, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Lisula-Balagna, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Calvi-Balagne, ou son représentant,
- Monsieur le Maire de Calvi, ou son représentant,
- Madame le Maire de l'Ile-Rousse, ou son représentant.
- Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de la mer, coordinateur départemental des CRTE, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional Corse de l'ADEME, ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse (Collectivité de Corse), ou son représentant
- Madame la Directrice du Cerema Méditerranée, ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional Corse de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation)

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base

des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays de Balagne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique est composé de :

- La chargée de la coordination des politiques publiques de la Sous-Préfecture de Calvi,
- La cheffe de projet CRTE du PETR du Pays de Balagne,
- La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Calvi Balagne,
- La Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Lisula Balagna,
- Le référent technique CRTE de la Communauté de Communes Calvi Balagne,
- Le référent technique CRTE de la Communauté de Communes Lisula Balagna,
- Le chef de projet PVD de Calvi,
- Le chef de projet PVD de l'Ile-Rousse.
- Le référent CRTE au sein des services de la DDTM
- Le bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État (la Cheffe de projet CRTE et la chargée de la coordination des politiques publiques de la Sous-Préfecture de Calvi), membres du

comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les objectifs détaillés et les indicateurs d'évaluation sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat prendra effet à sa signature et son terme est prévu en mars 2026 (durée du mandat).

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Bastia.

Signé à Bastia, le 28 janvier 2022

Le Préfet de Haute-Corse



Le Président du PETR du Pays de Balagne



Monsieur RAVIER François

Monsieur POLI Pierre

Le Président de la Communauté de Communes Calvi-Balagne



Le Président de la Communauté de Communes L'Isula-Balagna



Monsieur MARCHETTI François-Marie

Monsieur MORTINI Lionel